

Republique Centrafricaine

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

Agence Nationale
Pour le Développement de l'Elevage

Union Européenne

Délégation de la Commission des
Communautés Européennes en
République Centrafricaine

Projet PARC/RCA
7 ACP RPR 396 PARC

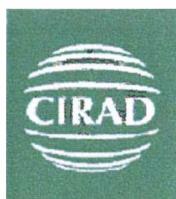
MISSION D'EVALUATION FINALE

**marché « Assistance Technique - Missions d'Apui
(Ande/Cirad-Emvt)**

**André MARTIN
Robert VINDRINET**

Rapport n° 00-12

Février 2000



**CIRAD-EMVT
Département Elevage et Médecine
Vétérinaire du CIRAD
Campus International de Baillarguet
TA 30 / B
34398 Montpellier Cedex 5
FRANCE**

CIRAD-EMVT 2000

Tous droits de traduction, de reproduction par tous procédés,
de diffusion et de cession réservés pour tous pays.

AUTEUR : A. MARTIN
R. VINDRINET

ACCÈS au DOCUMENT :
Service Documentation du CIRAD

ORGANISME AUTEUR :
CIRAD-EMVT

ACCÈS à la RÉFÉRENCE du DOCUMENT :
Libre

ETUDE FINANCÉE PAR :
UNION EUROPEENNE

REFERENCE : 7 ACP RPR 396 PARC

AU PROFIT DE : La REPUBLIQUE de CENTRAFRIQUE

TITRE : MISSION D'ÉVALUATION FINALE
Marché "Assistance Technique - Missions d'appui
ANDE/CIRAD-EMVT

TYPE D'APPROCHE : Mission en RCA du 10 décembre au 19 décembre 1999

DATE et LIEU de PUBLICATION : Mars 2000 - Montpellier

PAYS ou RÉGIONS CONCERNÉS : CENTRAFRIQUE

MOTS-CLEFS : Evaluation, Santé animale, Peste bovine, épidémiosurveillance,
groupement d'éleveurs.

RÉSUMÉ :

La mission a permis de faire une évaluation des résultats du projet PARC/RCA. Elle a porté sur les aspects institutionnels et organisationnels du projet. Elle a analysé les acquis du projet au travers de ses deux volets et d'une nouvelle composante démarrée en cours de projet sur le démarrage du processus de privatisation de la profession vétérinaire. Elle a enfin fait une analyse succincte des engagements et des montants dépensés dans le cadre du programme.

Dans une dernière partie, la mission fait des propositions pour la mise en place d'une nouvelle phase d'un projet national s'intégrant dans les objectifs du projet continental, le PACE. Le PACE/RCA sera bâti autour de trois volets :

- Le renforcement institutionnel ;
- Le renforcement des activités visant à la reconnaissance de zone puis de pays indemne de peste bovine et le contrôle des autres maladies d'importance économique ou de santé publique ;
- Le renforcement des associations socio-professionnelles.

SOMMAIRE

Liste des sigles utilisés

Avant propos

Résumé

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET MONTAGE DU PROJET

1. CONTEXTE	1
1.1. Historique du projet	1
1.2. Politique du gouvernement/politique sectorielle	1
1.3. Caractéristiques du secteur - (cf. Annexe 1 : Contexte économique et importance de l'élevage)	2
1.4. Bénéficiaires et acteurs principaux	3
1.5. Problèmes résolus/problèmes à résoudre	3
1.6. Autres interventions	4
1.7. Documentation disponible et consultée	4
1.7.1. Documents de base : programmation et exécution budgétaire	4
1.7.2. Documents de vulgarisation, de communication et de formation (ANDE/PARC-RCA)	5
1.7.3. Autres documents du projet : rapports des missions d'appui	6
2. INTERVENTION	7
2.1. Objectifs globaux	7
2.2.1. Objectifs spécifiques du <u>volet 1</u>	7
2.2.2. Objectifs spécifiques du <u>volet 2</u>	7
2.3. Résultats attendus	8
2.3.1. Résultats attendus pour le <u>volet 1</u>	8
2.3.2. Résultats attendus pour le <u>volet 2</u>	8
2.4. Activités à exécuter	9
2.4.1. Activités à exécuter	9
2.4.2. Activités à exécuter pour le <u>volet 2</u>	9
3. HYPOTHESES	10
3.1. Hypothèses aux différents niveaux	10
3.1.1. Au niveau gouvernemental	10
3.1.2. Au niveau des structures d'exécution	10
3.1.3. Au niveau de la coordination	11
3.2. Risques et flexibilité	11

4. MISE EN OEUVRE DU PROJET	11
4.1. Moyens physiques et non physiques	11
4.1.1. <i>Les ressources humaines</i>	11
4.1.2. <i>Les relations institutionnelles</i>	12
4.1.3. <i>La logistique</i>	12
4.2. La logistique	12
4.2.1. <i>l'organisation du projet</i>	12
4.2.2. <i>les procédures de mise en œuvre</i>	13
4.3. Coûts, plan de financement et niveau d'exécution financière du projet	13
4.3.1. <i>Coûts du projet</i>	13
4.3.2. <i>Plan de financement</i>	13

DEUXIEME PARTIE : LE NIVEAU D'EXECUTION DU PROJET

1. COORDINATION DU PROGRAMME ET INSERTION INSTITUTIONNELLE	16
2. EXÉCUTION TECHNIQUE DU VOLET N°1 : RENFORCEMENT DES SERVICES DE SANTÉ ANIMALE ET INSTALLATION D'UN CORDON SANITAIRE DANS LE NORD DU PAYS	16
2.1. Mise en place d'un cordon sanitaire et du réseau d'épidémiologie	17
2.2. Les campagnes de vaccination	18
2.3. L'appui à la cellule étude action – santé animale	20
2.4. La capacité de mobilisation des fonds d'urgence	20
2.5. Appui à la gestion du PARC	20
3. EXÉCUTION TECHNIQUE DU VOLET N°2 : APPUI AUX ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS ET AMÉLIORATION DE LA DISTRIBUTION DES INTRANTS	21
3.1. Restructuration du milieu éleveur dans la région Nord	21
3.2. Appui à l'organisation des gérances libres sur tout le territoire	22
4. DÉMARRAGE DU PROCESSUS DE PRIVATISATION	22
5. EXÉCUTION FINANCIÈRE DU PROJET	24
6. IMPACT ÉCONOMIQUE DU PROJET	25

TROISIEME PARTIE : PROPOSITION POUR UN PROGRAMME NATIONAL DU PACE

1. INTERVENTION	27
1.1. Rappels concernant le projet PACE	27
1.2. Le programme national PACE : PACE – RCA	28
1.2.1. <i>Objectif global</i>	28
1.2.2. <i>Objectifs spécifiques</i>	28
1.2.3. <i>Résultats</i>	28
1.2.4. <i>Activités</i>	29
2. HYPOTHÈSES	33
2.1. Hypothèses au niveau gouvernemental	33
2.2. Hypothèses au niveau de l'exécution	33
2.3. Hypothèses au niveau de la coordination	33
2.4. Risques et flexibilité	
3. MISE EN OEUVRE DU PROJET	34
3.1. Organisation du projet	34
3.2. Procédures et modalités d'exécution	35
3.3. Moyens physiques et non physiques	35
3.4. Les formations	35
4. SUIVI ET EVALUATION	35
4.1. Suivi	35
4.2. Missions d'appui	36

ANNEXE

Contexte économique et importance de l'élevage	37
--	----

Liste des sigles utilisés

<i>ANBC</i>	Association Nationale des Bouchers Centrafricains
<i>ACCB</i>	Association Centrafricaine des Commerçants de Bétail
<i>ACOBECA</i>	Association de Commerçants de Bétail de Centrafrique
<i>ANDE</i>	Agence Nationale pour le Développement de l'Élevage
<i>ANEC</i>	Association Nationale des Éleveurs Centrafricains
<i>CIC</i>	Comité Interprofessionnel de Coordination
<i>CTA</i>	Cellule Technique d'Appui
<i>DAM</i>	Direction de l'Animation Mutualiste
<i>DP</i>	Devis Programme
<i>DSA</i>	Direction de la Santé Animale
<i>FAC</i>	Fonds d'Aide et de Coopération
<i>FELGIP</i>	Fédération Locale de Groupements d'Intérêts Pastoral
<i>FIDE</i>	Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Élevage
<i>FNEC</i>	Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains
<i>GDS</i>	Groupement de Défense Sanitaire
<i>GIP</i>	Groupement d'Intérêt Pastoral
<i>GIAP</i>	Groupement d'Intérêt Agro-Pastoraux
<i>ICRA</i>	Institut Centrafricain de Recherche Agronomique
<i>MAE</i>	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
<i>PAIA</i>	Projet d'Appui aux Institutions Agricoles
<i>PAOP</i>	Projet d'Appui aux Organisations Paysannes
<i>PB</i>	Peste Bovine
<i>PIN</i>	Programme Indicatif National
<i>PIR</i>	Programme Indicatif Régional
<i>PPCB</i>	Péripneumonie Contagieuse Bovine
<i>PPR</i>	Peste des Petits Ruminants
<i>OUA/IBAR</i>	Organization of African Unity/Inter-African Bureau for Animal Resources
<i>OIE</i>	Office International des Epizooties
<i>PACE</i>	Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties
<i>PARC</i>	Pan African Rinderpest Campaign
<i>PDA</i>	Plan de développement agricole
<i>PDEGP</i>	Projet de Développement de l'Élevage et de Gestion des Parcours
<i>PNDE</i>	Projet National de Développement de l'Élevage
<i>PRASAC</i>	Pôle régional de Recherche Appliquée au développement des Savanes d'Afrique Centrale
<i>PSE</i>	Plan Sanitaire Elevage
<i>SIG</i>	Système d'informations Géographiques
<i>SISAC</i>	Système d'Informations sur la Santé Animale en Centrafrique
<i>UC</i>	Unité de Coordination (Nairobi)
<i>UE</i>	Union Européenne

AVANT - PROPOS

Conformément au contrat d' « assistance technique-missions d'appui », notifié par le directeur général de l'ANDE au Cirad-emvt et à la demande de la délégation de l'Union européenne, la mission d'évaluation finale du projet, s'est déroulée du 10 au 19 décembre 1999 en République Centrafricaine. Elle a été conduite par Monsieur André Martin, docteur vétérinaire et Monsieur Robert Vindrinet, docteur vétérinaire économiste, accompagnée tout au long de leur séjour par le coordinateur du programme PARC le docteur Guillaume Kondolas.

Au cours de son séjour, la mission a rencontré à Bangui, le chef de délégation de l'Union européenne, son conseiller financier, le directeur général adjoint de l'ANDE, le secrétaire général de la FNEC, le directeur du FIDE et les directeurs et différents responsables techniques de l'ANDE et de la FNEC, notamment plusieurs fois le directeur de la DAM en charge du volet 2. Elle a regretté de n'avoir pu rencontrer le responsable du service épidémiologie-surveillance de la DSA, que la mission d'appui à la « mise en place du réseau d'épidémiologie-surveillance » n'avait également pu rencontrer. Ce responsable pourtant, devrait être l'un des éléments majeurs du futur dispositif PACE.

Cette mission, réalisée au moment où l'Union européenne a décidé de clôturer le programme, a permis de faire le bilan final du projet, de constater son niveau d'avancement et d'évaluer la prise en compte des recommandations faites au cours des différentes missions d'appui et lors de l'évaluation à mi-parcours. Les conclusions de cette évaluation permettront à la coordination d'élaborer un premier projet de programme national du PACE pour les cinq années à venir.

La mission remercie tous les responsables et agents qui ont montré toute leur disponibilité au cours de son séjour et permis l'excellente qualité des échanges qu'elle a pu avoir avec eux. Elle remercie plus particulièrement le docteur Guillaume Kondolas, coordinateur du projet, pour l'appui apporté tout au long du séjour.

Le rapport de mission est présenté en trois parties : la présentation du contexte et du montage du projet, le niveau d'exécution technique et financière du projet et enfin une troisième partie, proposant des éléments pour le montage d'une composante nationale du prochain PACE.

RÉSUMÉ

Contexte

1. Dans le cadre du contrat « d'assistance technique-missions d'appui », notifié par le directeur général de l'Ande au Cirad-Emvt et fixant un certain nombre de missions d'appui auprès du projet PARC-RCA, la mission d'évaluation finale s'est déroulée du 10 au 19 décembre 1999, conduite par Monsieur André Martin, docteur vétérinaire et Monsieur Robert Vindrinet, docteur vétérinaire économiste. La mission a été appuyée par le coordinateur du programme, le docteur Guillaume Kondolas.
2. En République centrafricaine, le sous-secteur élevage avec 12 % environ du PIB total, représente environ le tiers du PIB agricole, lequel est de l'ordre de 40 % du PIB total. L'élevage dispose dans ce pays de fortes potentialités d'accroissement avec d'importantes ressources pastorales et des habitudes traditionnelles qui placent la RCA dans les pays africains les plus consommateurs de viande. Par ailleurs, la RCA s'est totalement engagée dans une stratégie de lutte contre la peste bovine, tenant compte de sa situation géographique, la plaçant dans une position stratégique entre les pays indemnes de peste et ceux dans lesquels quelques foyers subsistent encore.
3. Cette étude est présentée en trois parties : le rappel du montage du projet, le niveau d'exécution technique et financière du projet et enfin une troisième partie, proposant des éléments pour le montage d'une composante nationale de la prochaine phase, le PACE/RCA, financé sur le 8ème FED.

Rappel sur le montage du projet PARC-RCA

4. Initialement le programme PARC n'incluait pas le RCA, le Pnde sur fonds de la Banque mondiale assurait la lutte contre la peste et la péripneumonie contagieuse bovines, complété par un financement du FED approuvé en décembre 1994, et dont c'est la seule source de financement aujourd'hui. La convention de financement, signée en mars 1995 sur le 7ème FED, pour un montant total de 1,8 millions d'ECU, était bâtie autour de deux volets :
 - le volet 1 : Renforcement des services de santé animale et installation d'un cordon sanitaire dans le Nord du pays, pour un coût approximatif de 800 millions de F.cfa, hors imprévus et son exécution est confiée à l'Ande ;
 - le volet 2 : Appui aux associations d'éleveurs et amélioration de la distribution des intrants, pour un coût approximatif de 250 millions de F.cfa, hors imprévus et son exécution confiée à la Fnec.
5. L'exécution du projet a connu des retards de diverses natures, notamment dans l'organisation même du projet et de sa coordination. Les missions d'appui et de supervision ont permis de le réorganiser et de lui donner de nouvelles orientations, lui permettant notamment de s'adapter à la mise en œuvre du futur programme national, le PACE/RCA.

Le niveau d'exécution du projet

6. La coordination nationale, confiée au début du projet au DG de l'Ande, puis au DSA, a été ensuite confiée au responsable du service d'épidémiologie dont le rattachement institutionnel a rapidement été modifié pour le rapprocher du DG de l'Ande. Appuyé par une équipe légère de trois personnes et par un assistant technique mis en place par la coopération française, le coordinateur n'était concerné que par le volet 1.
7. L'absence d'une structure de pilotage du projet, même informelle et la répartition des deux volets confiés à deux structures d'exécution indépendantes (Ande et Fnec), a multiplié pendant plusieurs mois les responsabilités quant aux prises de décisions et entretenu quelques confusions dans les mises en œuvre. La délégation du FED a dû souvent jouer un rôle d'arbitre notamment dans la mobilisation des fonds.
8. L'exécution technique du volet 1 montre globalement :
 - a) un bon démarrage dans la mise en place du réseau d'épidémiologie ;
 - b) une bonne préparation à l'équipement et à la formation des agents de laboratoire pour se donner les outils d'une véritable surveillance épidémiologique ;
 - c) des prélèvements sur le terrain, mais dont les traitements de laboratoire n'ont pas eu lieu, ceci surtout par une insuffisance dans les communications et l'acheminement des échantillons ;
 - d) il n'y a pas eu de suivi et très peu d'indicateurs statistiques relevés ;
 - e) des formations ont eu lieu concernant les agents du réseau, mais le nombre d'agents formés est peut être trop restreint et certainement insuffisant ; de plus leur pérennité dans le réseau n'est pas assurée ;
 - f) de bonnes actions de sensibilisation-communication ont été élaborées, mais quelquefois insuffisantes et trop peu associées aux activités du volet 2 ; cette composante a néanmoins produit de bons supports de communication : brochures pédagogiques, émissions de radio.
9. L'exécution technique du volet 2 montre globalement une bonne approche du milieu éleveur lui donnant les moyens de participer aux activités du volet 1. Elles se sont essentiellement orientées vers :
 - a) la restructuration du milieu éleveur dans la région Nord, pour cela quatre animateurs ont été recrutés et formés et ont déjà commencé à jouer un rôle dans l'organisation des groupements, notamment dans la sensibilisation des éleveurs aux différentes activités du programme PARC ;
 - b) l'appui à l'organisation des gérances libres sur tout le territoire, les FELGIP ayant repris quatre dépôts Fnec et cinq autres dépôts étaient en attente en fin 1999.
10. Suite aux recommandations de la mission d'appui pour le démarrage du processus de privatisation, une ligne de crédit a bien été inscrite dans le DP n°4 du volet 1 du PARC, pour la mise en place de la CTA qui a démarré les démarches de refonte du cadre juridique. Deux textes de loi ont été élaborés pour être présentés au gouvernement et soumis au vote de l'assemblée nationale.

11. La convention de financement signée le premier mars 1995, l'était pour un montant total de 1,8 million d'ECU, soit un peu plus de 1,150 milliard de F.CFA¹, avec deux financements :

- le projet n° 7 ACP RPR 376, pour un montant de 1 200 000 ECU sur PIR et,
- le projet n° 7 ACP CA, pour un montant de 600 000 ECU sur PIN.

L'évaluation de l'exécution financière de cette convention montre qu'à la date de la mission, en principe en fin de projet, plus de 91% des crédits avaient été engagés traduisant une programmation globalement satisfaisante des crédits et 58% des crédits payés traduisant un démarrage tardif des activités du projet.

12. Les activités du projet PARC ont été budgétisées et exécutées ainsi :

- **Volet 1** : le montant total des devis programmes s'établit, hors « infrastructures », à :
 - 643 328 000 F.cfa pour une réalisation atteignant 54% de ce total.
 - Les infrastructures quant à elles, n'ont mobilisé que 20,2% des crédits engagés,
 - les fonds de préfinancement de l'achat des vaccins ont été intégralement mobilisés : 27 300 000 F.cfa, dont 7 300 000 remboursés et 20 millions de F.cfa en attente de remboursement.
 - 100 millions programmés et engagés en totalité sur « fonds spéciaux » pour des besoins éventuels d'intervention d'urgence et qui sont restés disponibles dans leur totalité ;
 - 78 millions programmés et 75 engagés, dans le cadre d'un marché ANDE/CIRAD-EMVT pour des missions d'appui et dont l'exécution en est qu'à son début ;

Globalement le volet 1 aura réalisé ses objectifs sur le plan financier à près de 87%.

- **Volet 2** : les devis-programme n°1 et n°2 prévoyaient de mobiliser 70 868 820 F.cfa et auront effectivement dépensé 75% de ce montant, avec un taux de réalisation contrasté selon les composantes : 91% pour l'appui à la région nord, contre 47% à l'appui aux dépôts en gérance libre.

La mobilisation et l'utilisation des crédits du programme PARC sont globalement satisfaisantes eu égard aux difficultés socio-économiques qui ont grevé durant ces dernières années le développement programmé.

Propositions pour un programme national PACE

13. La prochaine phase nationale du programme, le PACE/RCA, financée sur le 8è FED, aura pour objectif de se concentrer sur la santé animale, avec en priorité le problème de la surveillance de la peste bovine et de différentes autres maladies d'importance économique et sanitaire. Les activités mises en œuvre dans le cadre de ce programme, devront apparaître comme des moyens indispensables à mettre en place pour contribuer à l'objectif spécifique essentiel de l'éradication de la peste bovine.

¹ 1 ECU = 650 F.CFA

14. Souhaitant donner au programme national (PACE/RCA), une cohérence avec le programme d'ensemble à l'échelon continental (PACE), notamment dans le contrôle des épizooties, le PACE/RCA, en tenant compte des spécificités du pays, du niveau d'avancement des activités et des résultats obtenus à ce jour, sera bâti autour de trois volets :

- ⇒ le renforcement institutionnel ;
- ⇒ le renforcement des activités visant à la reconnaissance de zone puis de pays indemne de peste bovine et le contrôle des autres maladies d'importance économique ou de santé publique ;
- ⇒ le renforcement des associations socio-professionnelles.

15. Le programme national dans sa totalité sera confié à l'Ande, le coordinateur ayant autorité sur les trois volets. Cependant le programme devra être suivi par une structure de pilotage. Cette structure de pilotage et une réelle et totale insertion du coordinateur dans la hiérarchie de l'Ande, devraient être des conditionnalités au démarrage du PACE.

16. Le volet institutionnel prendra en charge :

- l'appui à la direction générale de l'Ande,
- l'appui à la coordination du programme,
- un appui au service formation (Ande et Fnec),
- un appui au service communication,
- un appui au suivi/évaluation (service des statistiques),
- un appui à la DAM,
- une programmation de missions d'appui extérieur.

17. Le volet de renforcement des activités de santé animale prendra en charge :

- ⇒ Le réseau d'épidémiosurveillance, avec notamment :
 - le renforcement de la formation des agents,
 - le renforcement des capacités de diagnostic du laboratoire de Bangui,
 - le contrôle des mouvements des animaux aux frontières,
 - la séro-surveillance de la faune sauvage,
 - le suivi du fonctionnement du réseau et un appui au service de suivi/évaluation.
- ⇒ L'appui aux campagnes de vaccination
 - un renforcement des vaccinations anti-pestique bovine dans le cordon sanitaire;
 - la poursuite des activités de sensibilisation et l'amélioration de la communication,
 - le renforcement du marquage (Dam/Ande) ;
 - le contrôle immunitaire du cheptel bovin.
- ⇒ La capacité à mobiliser sur-le-champ des moyens d'intervention en urgence.

18. Le renforcement des associations socio-professionnelles:

- ⇒ Appui aux groupements d'éleveurs
 - le renforcement des campagnes de sensibilisation,
 - l'appui aux animateurs de la Dam, dans le cordon,
 - poursuite de reprise des dépôts Fnec.

- ⇒ Appui à la CTA/Ordre des vétérinaires
- poursuite du démarrage du processus de privatisation

19. Des missions d'appui seront prévues dans le cadre du programme national. Deux types de missions seront identifiées, des missions prévues dans le cadre de l'Unité de Coordination du programme PACE et d'autres missions plus spécifiques et adaptées au contexte national de la RCA. Les missions programmées par l'Unité de coordination concernent l'**épidémiosurveillance** et la **privatisation**. En dehors des missions d'appui et de supervision de l'Unité de Coordination, le projet devra faire l'objet d'interventions extérieures très spécifiques et qui porteront essentiellement sur les trois sujets présentés ci-dessous.

- a) Un appui pour une **maîtrise de l'outil SIG**,
- b) Un **renforcement des capacités du laboratoire** de Bangui,
- c) Un **appui en milieu éleveur** Peuhl.

Enfin deux missions d'évaluation du projet devront être envisagées, l'une en fin de deuxième année, **évaluation à mi-parcours** et éventuellement, en fin de projet, une **mission d'évaluation finale**.

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET MONTAGE DU PROJET

1 - CONTEXTE

1. 1 - Historique du projet

La République Centrafricaine n'était pas incluse dans les programmes PARC mis en œuvre par l'OUA/IBAR sous Lomé III et Lomé IV. Aussi, dans le début des années 1990, un programme national de lutte contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine, pris en charge jusque là par le PNDE (Programme national de développement de l'élevage) a été proposé au financement du FED et accepté en 1994.

Une convention entre la Commission des Communautés Européennes et la RCA a été signée en mars 1995 pour un montant total de 1,8 millions d'Ecu (soit un peu plus de 1,150 milliard de F.cfa¹), et pour une durée de quatre ans, le projet étant bâti autour de deux volets :

- Le volet 1 : renforcement des services de santé animale et installation d'un cordon sanitaire dans le Nord du pays, pour un coût approximatif de 800 millions de F.cfa, hors imprévus.
- Le volet 2 : Appui aux associations d'éleveurs et amélioration de la distribution des intrants, pour un coût approximatif de 250 millions de F.cfa, hors imprévus.

1,2 million d'Ecu était mobilisé sur le Programme Indicatif Régional (PIR) et 0,6 million d'Ecu sur le Programme Indicatif National (PIN).

Quatre DP (devis-programmes) pour le volet 1 et deux DP pour le volet 2 ont été mis en œuvre tout au long du projet, démarré effectivement en 1995. Cependant, le projet a connu d'importants retards dus en partie aux problèmes socio-politique du pays, mais également aux facteurs de blocage résultants de la mauvaise intégration du programme au niveau des structures nationales.

1. 2 - Politique du gouvernement/politique sectorielle

Grace à une politique de soutien et de développement de l'élevage, mise en place par la RCA, les effectifs bovins ont nettement augmenté au cours des dernières décennies et consolidé un véritable élevage pastoral national, représentant aujourd'hui, l'une des principales richesses du pays.

Les efforts accomplis pour améliorer la qualité des services fournis, ont permis à ces éleveurs de se sédentariser et de développer dans leur nouveau milieu, des pratiques culturelles adaptées. On a assisté ainsi en dix ans, à un accroissement des effectifs bovins, passés de 1980 à 1990, de moins de un million de têtes à plus de deux millions, accroissement associé à une évolution de la typologie des éleveurs, d'éleveurs purs vers des éleveurs-agriculteurs ou des agro-éleveurs.

¹ 1 ECU = 650 F.CFA

Par ailleurs, la politique conduite autour de l'élevage centrafricain, s'est caractérisé par une action très dynamique et originale, menée dans le cadre de **l'organisation professionnelle**. Elle s'est traduite par la création de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC), qui a remplacé en 1986 l'ancienne Association Nationale des Eleveurs Centrafricains (ANEC). L'organisation professionnelle a concerné également les autres opérateurs de la filière avec l'Association Nationale des Bouchers Centrafricains (ANBC) et l'Association Centrafricaine des Commerçants de Bétail (ACCB).

Les événements de Bangui de 1997 et 1998 ont montré les limites de ces organisations et la nécessité d'envisager peut être leur évolution, voire même des réorientations.

1.3 - Caractéristiques du secteur - (cf. Annexe 1 : Contexte économique et importance de l'élevage)

En 1993/95, le PIB per capita est évalué à 400 \$ environ, il traduit la situation enclavée du pays, le faible développement du secteur secondaire et un secteur agricole représentant 40 % du PIB total. Le sous-secteur élevage, avec 12 % environ du PIB total, représente encore environ le tiers du PIB agricole.

Malgré de grandes potentialités d'accroissement du sous-secteur élevage, grâce notamment à d'importantes ressources pastorales, des résidus de l'agriculture et des sous-produits agro-industriels non négligeables, on assiste ces dernières années à un recul de la position de l'élevage. On relève notamment² une diminution de la taille moyenne des troupeaux, une diminution des revenus des éleveurs malgré une augmentation des prix du bétail, un manque de médicaments vétérinaires et une désaffection des éleveurs auprès de la FNEC.

Néanmoins la RCA, pays traditionnellement de consommation de viande de chasse, se situe en Afrique au sud du Sahara, parmi les pays dont la consommation de viande est relativement importante. La moyenne de viande et abats, en 1994, est en effet de 16 kg par habitant et par an, avec une consommation à Bangui de l'ordre de 30 kg.

Les exportations ont été dopées ces dernières années par la dévaluation du franc cfa, elles concernaient essentiellement les bovins et les caprins sur pied acheminés vers le Cameroun et le Congo et représentaient en 1994, 42,2 milliards de F.cfa.

Globalement, malgré une importation d'animaux sur pied (40 000 têtes environ par an) et de carcasses (7 500 T/an) en provenance du Tchad et du Soudan, la RCA est largement autosuffisante en viande et bénéficiaire à l'exportation (exportations contrôlée et non contrôlée).

² Dans : « enquête sur l'élevage du bétail de République centrafricaine » - Cirad-Emvt/Beretec – Novembre 1997, 222p.

1.4 - Bénéficiaires et acteurs principaux

Les éleveurs ont été et sont toujours les bénéficiaires directs du projet par l'éradication de la peste bovine et le contrôle des autres épizooties. En sécurisant les populations par le contrôle sanitaire de leur cheptel, on tend à stabiliser les troupeaux et à améliorer leur taux d'exploitation. Une meilleure exploitation aura des retombées sur le revenu de tous les acteurs de la filière et, indirectement sur les recettes de l'Etat.

Par ailleurs, la position géographique de la RCA, se situant entre les pays d'Afrique orientale dans lesquels des foyers de PB ont été déclarés il y a quelques années et les pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest, indemnes, permettra par le contrôle de la PB, d'éviter la propagation de cette épizootie vers les pays déclarés "provisoirement indemnes de peste bovine", pays qui ne vaccinent plus.

Enfin la participation non négligeable des femmes à la commercialisation du lait, fait d'elles, des acteurs non négligeables et des bénéficiaires dont il faut tenir compte.

1.5 - Problèmes résolus/problèmes à résoudre

- En mettant en place un cordon sanitaire dans sa partie Nord et Est, la RCA s'est totalement intégrée dans la stratégie continentale de lutte contre la peste bovine. L'objectif d'une part, de renforcer la protection sanitaire par une vaccination de tout son cheptel contre la peste bovine dans le cordon et, d'autre part, celui de se donner les moyens d'une véritable surveillance épidémiologique sur l'ensemble du territoire, sont déjà des résultats au regard de l'ensemble des problèmes à résoudre. La mise en place du réseau de surveillance et la formation des agents le constituant, traduisent la volonté des responsables pour prendre en charge les problèmes.
- Le projet Parc-RCA faisait partie intégrante du PDEGP (Projet de Développement de l'Élevage et de Gestion des Parcours), démarré en 1995 pour cinq ans à la suite du PNDE et visant à consolider les acquis de la première phase. Mais les anomalies constatées lors des dernières missions d'évaluation du PDEGP en 1996, ont entraîné en premier lieu (avril 1997) des suspensions de décaissement par la banque mondiale et finalement une clôture prématurée du projet en 1998. Or le montage des projets prévoyait un partage des tâches entre le PARC-RCA et le PDEGP dans l'exécution des campagnes de vaccination et dans le fonctionnement de l'ANDE. Avec l'arrêt du PDEGP, ce partage est aujourd'hui remis en cause sans que de nouvelles solutions soient identifiées.

L'identification de moyens pour le fonctionnement de base de l'ANDE, indispensable au bon déroulement des campagnes de prophylaxie et de la surveillance épidémiologique devient l'un des problèmes majeurs à résoudre pour la poursuite des interventions du PARC.

L'arrêt du PDEGP constitue aujourd'hui un frein à la bonne exécution du Parc-RCA

1. 6 - Autres interventions

Aujourd'hui, seule la coopération française maintient une intervention dans ce secteur en apportant indirectement un appui aux actions mutualistes conduites par la FNEC au travers du projet d'Appui aux Organisations Paysannes (PAOP). L'objectif était de structurer les producteurs pour la création ou la redynamisation des groupements d'intérêt pastoraux (GIP) ou des groupements d'intérêt agropastoraux (GIAP) et d'aider à la fédération de ceux-ci au niveau régional en FELGIP dont l'émanation doit assurer la représentation des éleveurs au CA de la FNEC. Le projet PAOP quant à lui, avait été mis en place dans le cadre d'un projet plus global de la Banque Mondiale, projet d'Appui aux Institutions Agricoles (PAIA) et avait pour objectif l'animation des producteurs de la zone de savanes cotonnières.

Prochainement la coopération française envisage de poursuivre directement cet appui aux actions mutualistes de la FNEC, en conservant la plupart de ses objectifs, mais au travers d'un projet élevage qui pourrait être présenté au comité directeur du FAC en 2000.

Par ailleurs le FIDE maintient une contribution nationale aux actions de l'ANDE.

Enfin le PDA (plan directeur agricole), envisage un important programme d'investissement dans le sous-secteur élevage, bien que les financements ne soient pas encore clairement identifiés.

Le plan envisage notamment :

- une redynamisation de l'élevage pastoral et la promotion de l'agro-élevage ;
- l'amélioration de l'élevage villageois ;
- un appui aux filières avicoles et porcines améliorées.

Dans ce contexte global d'interventions multiples en faveur du développement du sous-secteur élevage et de sa meilleure productivité, la prise en compte des contraintes sanitaires dans le cadre du PARC est un préalable à sa réussite.

1. 7 - Documentation disponible et consultée

DOCUMENTS DU PROJET

1.7.1. Documents de base : programmation et exécution budgétaire

- VI et VII FED – Convention n° 5464/CA – Convention de financement entre la Commission des Communautés Européennes et la République Centrafricaine – Campagne Panafricaine de lutte contre la peste bovine – Bureau interafricain pour les ressources animales de l'OUA (OUA/IBAR) VI et VII FED (REG 5007/002) VIII/1313/94-FR
 - ⇒ Projet n° 7 ACP RPR 376 : 1 200 00 Ecus (1 Ecu = 650 F.CFA)
 - ⇒ Projet n° 7 ACP CA 034 : 600 000 Ecus
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage – Cabinet – DG de l'ANDE – DSA – République Centrafricaine : budget programme pour la mise en œuvre du projet PARC-RCA et Devis programme n°1 pour la mise en œuvre du volet 1 + annexes (*janvier 1996*)

- ⇒ Protocole d'accord de mobilisation de fonds spéciaux – Projet PARC-RCA Volet 1 (janvier 1996)
- ⇒ Devis programme infrastructure du projet PARC-RCA – Volet 1 – Années 1996-1997 (janvier 1996)
- ⇒ Avenant n° 1 au devis programme n° 1 – (juin 1996)
- ⇒ Devis programme n°2 pour la mise en œuvre de projet PARC-RCA – Volet 1 – Année 1997 (Aout 1997)
- ⇒ Devis programme n° 3 pour la mise en œuvre du projet PARC-RCA – Volet 1 – Année 1998 – ANDE PARC -
- ⇒ Devis programme n° 4 pour la mise en œuvre du projet PARC-RCA – Volet 1 – 07ACP CA 034/07 ACP RPR 376 – 2^{ème} trimestre 1999 – ANDE PARC
- ⇒ Avenant n°1 et 2 de redéfinition du Contrat d'assistance technique ANDE/EMVT (oct. 1999)

- FNEC

- ⇒ Budget programme – Volet 2 – Appui aux groupements d'éleveurs et Devis programme n°1 pour la mise en œuvre du volet 2 (Fév. 1996)
- ⇒ Avenant au budget programme – Volet 2 – Appui aux groupements d'éleveurs
- ⇒ Devis programme n°2

1.7.2. Documents de vulgarisation, de communication et de formation (ANDE/PARC-RCA)

- Manuel pour l'exécution de la campagne de vaccination de saison des pluies 1996. Projet PARC/RCA. Volet 1 (sans date)
- Animer une réunion de sensibilisation : guide pratique de terrain – 1999 Coordination PARC/RCA – RCA – SISAC - 29 pages, 15 cartes, 21 photos, 8 schémas
- Faire de la surveillance épidémiologique : guide pratique de terrain – 1999 Coordination PARC/RCA – SISAC – RCA - 39 pages, 46 photos, 19 schémas et graphes
- Reconnaître les maladies surveillées : guide pratique de terrain – 1999 Coordination PARC/RCA – SISAC – RCA - 19 pages, 24 photos, 6 schémas et graphes
- Séminaire de formation des agents du réseau d'épidémiosurveillance – contenu des interventions – peste bovine – péripneumonie contagieuse des bovidés – 1998 – Projet PARC/RCA – RCA - 84 pages, 7 cartes, 7 schémas, 6 questionnaires/comptes-rendus
- Sensibilisation et communication – Campagne de vaccination contre la peste bovine 1998 – Sept. 1998 – Coordination du PARC Bangui – RCA/ANDE – Coordination PARC - 24 pages, 8 cartes, 6 schémas, 2 photos
- Recherche active : réunion de sensibilisation des propriétaires d'animaux – Peste bovine – Péripneumonie des bovidés – (non daté, sortie 1999) - 22 pages, 8 cartes, 2 photos, 1 schéma
- SISAC Info – Santé Animale – Programme PARC /RCA – ANDE. Ce bulletin comporte 4 pages avec photo, cartes n° 1 juillet 1999 – 100 exemplaires tirés distribués
- La peste bovine : si vous voyez ces symptômes... informez immédiatement le service de santé animale (sans timbre ni date)
- Recording Rinderpest : a field manual FAO Pan African Rinderpest Campaign - 30 pages, 26 photos donc 25 couleur
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage – Cabinet – Agence Nationale de l'Elevage – Direction Générale – Direction générale adjointe – Coordination PARC-RCA. Suivi des agents du réseau d'épidémiosurveillance : guide méthodologique – Projet PARC/RCA Volet 1 – Coordination Nationale du PARC/RCA (non daté, courrier arrivé le 21 sept. 1998).

- GCP/RAF/290/EEC – Assistance Régionale en Communication pour le Développement pour la participation de populations au PARC – Rapport de mission en République Centrafricaine – Août 1998 - Daniel Grégoire, Conseiller en Communication OUA/IBAR/PARC Bamako – OUA/FAO-BIRA – PARC (*non daté, courrier arrivé 21 sept.1998*)

1.7.3. Autres documents du projet : rapports des missions d'appui

- J. Domenech - Rapport de mission en RCA : Programme PARC/RCA (12-19 mars 1995).
- M. Saunders - Rapport de mission en RCA : Programme PARC/RCA (20-27 octobre 1996).
- Contrat d'assistance technique (Union Européenne, Délégation de Bangui) relatif aux " Missions d'appui dans le cadre du Projet Panafricain de Lutte contre la Peste Bovine (Projet PARC) en République Centrafricaine. Titulaire : CIRAD/EMVT, notifié le 26 déc.1996.
- CIRAD-EMVT – A. Martin - Evaluation à mi-parcours du volet 1 – Contrat ANDE/EMVT, 49p. (Décembre 1997)
- CIRAD-EMVT – A. Lemasson - Mission sensibilisation et communication – Contrat ANDE/EMVT, 42p. (Janvier 1998).
- CIRAD-EMVT – A. Lemasson - Mission sensibilisation et communication – Contrat ANDE/EMVT, 37p. (Décembre 1998).
- CIRAD-EMVT – J.J. Tulasne – Mission d'appui à la mise en place du réseau d'épidémiosurveillance PARC en RCA – Contrat ANDE/EMVT, 42p. (Mai 1999).
- CIRAD-EMVT – A. Martin et A. Manfredi _ Etude sur la privatisation de la profession vétérinaire en RCA-Cadre législatif, 105p. (Août 1999)
- P. Hendrix – Rapports de missions en RCA : Volet épidémiologie du programme PARC/RCA (5-9 avril 1999 et 20-26 septembre 1998).
- A. Maillard – Rapport de fin de missions de décembre 1997 à juillet 1999), 54p (Juillet 1999).
- PARC/RCA – Suivi des agents du réseau d'épidémio-surveillance – Guide méthodologique – 14p. (1999)

AUTRES DOCUMENTS

- ANDE. Sérosurveillance des anticorps antibovipestiques en RCA (année 1994).
- RCA - Projet de développement de l'élevage et de gestion des parcours (Crédit IDA 2662 CA. Crédit FIDA 361 CF). Mission d'évaluation à mi-parcours. Aide-mémoire, 9 pages, 26 octobre 1996.
- RCA - Projet de développement de l'élevage et de gestion des parcours. Mission d'évaluation à mi-parcours. Rapport de mission (Rapport provisoire), 33 pages, nov. 1996.
- ANDE/DSA. Réseau d'alerte et d'épidémiosurveillance - 1996.
- ANDE - Synthèse des activités de l'ANDE - 1er trimestre 1997.
- ANDE/DSA - Service de diagnostics - Rapport de mission dans la DRO (Oct. 1997).
- ANDE - Synthèse des activités du coordonateur du PARC (Aout - octobre 1997).
- ANDE/DRE, DRO et DRN - Bilan de campagne de saison sèche 1996-1997.
- ANDE/DSA - Rapport de campagne de vaccination de saison des pluies 1996.
- Correze et J.M. Bonis Charanle – Processus de privatisation en santé animale. Le cas de la RCA, Rapport Provisoire, Ministère français de la coopération, 1995, 65 p.
- Compte rendu de la réunion de concertation entre les responsables du PDE-GP et les représentants des bailleurs de fonds (31 oct.1997)

2 – INTERVENTION

Le suivi de la coordination du PARC, l'évaluation à mi-parcours de décembre 1997 et les premières missions d'appui, ont entraîné une évolution du projet par rapport aux objectifs de départ. Celle-ci s'est traduite surtout pour le volet 1, dans les devis programme DP 3 et DP4, préparant déjà dans le projet PARC, les conditions de démarrage du futur projet PACE³.

Enfin l'évaluation à mi-parcours, a recommandé d'introduire dans le projet national, une composante visant à mettre en place les conditions favorables au démarrage du processus de la privatisation vétérinaire.

En ce qui concerne le volet 2, les actions de la DAM ont indirectement été orientées au cours du projet, au travers des missions d'appui du volet 1. Cela a notamment concerné les thèmes à faire passer auprès des éleveurs, le renforcement de l'organisation des groupements dans la zone du cordon sanitaire et le développement des gérances libres des dépôts d'intrants vétérinaires.

2.1 - Objectifs globaux

Les objectifs globaux du programme Parc dans son ensemble restent l'amélioration des revenus des éleveurs et des recettes de l'Etat par une augmentation de la productivité des élevages.

2.2 - Objectifs spécifiques

2.2.1 – Objectifs spécifiques du volet 1

Les objectifs spécifiques de ce volet concernent :

- en premier lieu l'éradication de la peste bovine et le contrôle des autres épidémies majeures, telle que la péripneumonie contagieuse bovine ;
- en second lieu, ils visent une amélioration de la productivité du cheptel et de la commercialisation du bétail et de la viande ;
- enfin, par l'installation d'un cordon sanitaire dans le Nord et l'Est du pays, ils visent aussi à se prémunir du risque de réintroduction de la peste bovine dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

2.2.2 – Objectifs spécifiques du volet 2

Les objectifs spécifiques de ce volet sont ceux du budget programme, repris dans le DP 1 et en fin de deuxième année du projet, dans le DP 2. Ils visent à :

- un élargissement des activités de la DAM aux zones de transhumances Nord de la RCA, pour apporter un appui à la vaccination dans la région Nord ;
- un appui à un programme de reprise par les structures représentatives des éleveurs, des dépôts de distribution des intrants vétérinaires gérés jusque là par la direction des intrants (DI).

³ PACE : Programme panAfricain de Contrôle des Epizooties

Au cours du projet les missions de suivi de la coordination ont donné plus d'importance à la restructuration du milieu dans la région nord, pour que les éleveurs prennent mieux en compte, les problèmes de mise en place du cordon sanitaire.

2.3 - Résultats attendus

2.3.1 – Résultats attendus pour le volet 1

Le DP 3 a été le signe du véritable lancement du réseau d'épidémiosurveillance en République centrafricaine, en dotant le pays d'un maximum d'atouts pour lui permettre d'intégrer plus facilement le prochain programme PACE.

Les résultats attendus de ce devis programme se rassemblent autour des deux axes fondamentaux du programme :

- la poursuite et l'intensification de la lutte contre la peste bovine avec pour résultat essentiel attendu, celui de faire évoluer la RCA vers le statut de pays « provisoirement indemne de peste bovine » ;
- le renforcement des services nationaux de santé animale.

A ces deux axes fondamentaux sont associés deux axes secondaires :

- la poursuite de la lutte contre la PPCB et contre d'autres maladies à forte incidence économique, avec notamment la poursuite de la prophylaxie contre la PPCB et l'élargissement de la surveillance des maladies, en s'appuyant sur le réseau mis en place pour la peste bovine ;
- l'appui à des thèmes importants en santé animale (toutes espèces confondues) et définis par la cellule étude action en santé animale.

Le DP 4 concerne le dernier semestre de fonctionnement du projet. Il a été établi en tenant compte d'un certain nombre d'aménagements sur la campagne de vaccination, autour de l'utilisation du vaccin à thermosensibilité retardée, de l'animation du réseau et de la prise en compte d'indemnités de certains responsables.

La nouveauté aussi de ce devis programme concerne l'introduction d'un appui au fonctionnement de la CTA (cellule technique d'appui), proposée pour accompagner le démarrage du processus de la privatisation vétérinaire. Le résultat attendu essentiel de cette activité, est que la RCA se dote de l'environnement législatif favorable au démarrage du processus.

2.3.2 – Résultats attendus pour le volet 2

Dans le cadre du premier objectif spécifique de ce volet, le résultat attendu dans la zone du cordon sanitaire, est une plus grande implication des éleveurs et de leurs groupements, dans les campagnes de vaccination et de marquage, mais également dans la surveillance épidémiologique du cheptel domestique et de la faune ainsi que dans le contrôle des mouvements de bétail. Le résultat attendu essentiel de ce premier axe d'intervention, étant un fort accroissement du cheptel vacciné et les autres résultats attendus étant surtout une meilleure organisation des groupements d'éleveurs dans la région Nord.

Le deuxième axe d'intervention visait quant à lui, à obtenir un élargissement de la mise à disposition d'intrants vétérinaires auprès des éleveurs, d'éviter les ruptures de stock et de laisser toute latitude aux FELGIP pour gérer les approvisionnements.

2.4 - Activités à exécuter

2.4.1 – Activités à exécuter pour le volet 1

Les activités à exécuter dans le cadre du projet ont été redéfinies dans le DP 3, au travers des quatre premiers axes suivants (a,b,c,d), confortées et amendées par le DP 4, qui a introduit le cinquième axe ci-dessous (e).

- a) Mise en place des moyens de fonctionnement nécessaires aux campagnes de vaccination 98 et 99 :
- avec une phase de sensibilisation,
 - prolongée par une phase de communication,
 - des missions d'appui pour la supervision et le contrôle des campagnes,
 - enfin la collecte des sérums pour le contrôle du statut immunitaire.

En appui aux vaccinations dans le nord, le recrutement des ADR (auxiliaire du réseau) était envisagé, une dizaine d'entre eux travaillent depuis deux ans pour apporter leur connaissance sur les mouvements des transhumants.

- b) Démarrer et conforter la mise en place du réseau d'épidémiosurveillance, devant se traduire par les étapes suivantes :
- assurer les formations des agents du réseau et du personnel de laboratoire,
 - renforcer la capacité de diagnostic du laboratoire,
 - assurer le suivi du réseau au niveau central et au niveau régional,
 - s'assurer de la disponibilité des moyens pour des interventions d'urgence,
 - se donner les moyens de contrôler les mouvements du bétail.
- c) Apporter un appui à la cellule étude action en santé animale pour lui permettre de réaliser des missions visant à favoriser les objectifs du programme PARC.
- d) Apporter un appui administratif au projet et à la coordination du PARC, notamment pour l'accompagnement des différentes missions d'appui au programme et lui permettre de préparer le passage du PARC vers le PACE.
- e) Permettre le démarrage du processus de privatisation de la profession vétérinaire en apportant un appui à la mise en place et au fonctionnement de la cellule technique d'appui prévue pour cet objectif.

2.4.2 – Activités à exécuter pour le volet 2

Il était prévu une meilleure connaissance du milieu dans le nord, grâce notamment à la réalisation d'enquêtes devant permettre une typologie des groupements. Les activités devaient concerner la mise en place de groupements, de pharmacies vétérinaires et la formation des

éleveurs à l'utilisation des produits vétérinaires. Les activités devaient être orientées autour des activités de sensibilisation et de mobilisation des éleveurs, à leur organisation en groupements, aux campagnes de vaccination et de surveillance des animaux, notamment en zone de faune sauvage. Enfin elles étaient orientées à la construction de parc à bétail, la manipulation des animaux et éventuellement l'aide à la vaccination.

La restructuration du milieu dans la région nord, passe par le recrutement d'animateurs et leur formation pour les aider à mettre en place de nouveaux groupements. En cours de projets, quelques modifications ont été introduites dans le DP 2 pour élargir les programmes de formation qui n'étaient pas prévus, tels que la posologie ou les premiers principes de gestion.

En ce qui concerne la composante « gérance libre » de ce volet, les demandes sont essentiellement issues des groupements et les activités axées sur des sensibilisations et des formations. Ces formations concernent, pour chaque dépôt, la formation d'un gérant et d'un ou deux commissaires aux comptes. Elles sont assurées par les services régionaux de la DAM et le service central de formation de la DAM.

3 - HYPOTHESES

3.1 - Hypothèses aux différents niveaux

Les hypothèses émises lors de la mise en place du projet et à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours, sont toujours d'actualité.

3.1.1 - Au niveau gouvernemental

Le PARC-RCA a été définie dans le cadre du PDEGP (ex PNDE), avec un partage des tâches et des prises en charges des moyens pour la conduite des campagnes de vaccination contre la PB et la PPCB, le PDEGP devant apporter les moyens de fonctionnement de base de l'ANDE.

Par ailleurs, ce projet doit s'accompagner de mesures politiques pour donner, au travers du FIDE, une meilleure assise financière aux services de l'élevage et leur donner la capacité d'assumer les charges récurrentes en fin de projet.

3.1.2 - Au niveau des structures d'exécution

L'exécution des deux volets 1 et 2 du projet a été confiée à deux structures de mise en œuvre différentes, **la coordination des deux exécutions devant être assurée par le coordinateur national.**

La réalisation du volet 1 est confiée à l'ANDE et la position hiérarchique du coordinateur était prévue telle qu'il puisse être en mesure de mobiliser les différents services de la DSA impliqués dans les campagnes de vaccination et de surveillance épidémiologique. Les moyens humains et les moyens logistiques disponibles dans les services de la DSA doivent donc pouvoir être mis à disposition de la coordination pour appuyer le projet.

L'exécution du volet 2 est confiée à la FNEC et là encore, le coordinateur et la DAM doivent être en mesure de se mobiliser et de se soutenir réciproquement, notamment dans les activités de sensibilisation et d'implication des groupements d'éleveurs dans les campagnes de vaccination, de marquage, de suivis et de contrôle et dans les sessions de formation.

3.1.3 - Au niveau de la coordination

Le coordinateur devait pouvoir participer aux réunions régionales du programme PARC, notamment aux réunions sous-régionales des pays directement impliqués par le cordon sanitaire.

3. 2- Risques et flexibilité

Il était bien envisagé que le non respect des points évoqués ci-dessus pouvait compromettre la bonne exécution des activités programmées. Ceci pouvait arriver notamment dans le cas de suspension ou d'interruption de financement des autres bailleurs de fonds impliqués dans le programme élevage.

4 - MISE EN OEUVRE DU PROJET

La proposition de financement du projet PARC-RCA ayant été approuvée par le Comité du FED en décembre 1994, sa mise en œuvre s'est faite dès le début 1995. Les documents de budget programme et les devis-programme des volets 1 et 2 ont été préparés par les équipes en place, discutés, finalisés et approuvés lors des missions de supervision de l'Unité de coordination de Nairobi en 1995 et début février 1996. Tous les outils nécessaires à l'exécution effective du projet étaient donc en place dès le second trimestre 1996.

L'exécution du projet a ensuite connu quelques retards et les DP 3 et 4 du volet 1, préparés fin 1997 ont donné une nouvelle orientation du projet pour mieux le préparer aux nouvelles orientations du futur PACE. De même pour le volet 2, le projet a connu des retards dus aux événements de Bangui mais également aux problèmes d'organisation interne de la FNEC.

4. 1 - Moyens physiques et non physiques

4.1.1 - Les ressources humaines

Le directeur général de l'ANDE a été le premier coordinateur national chargé de la mise en œuvre du projet, mais l'importance des charges de sa fonction lui laissant trop peu de disponibilité pour le projet, c'est le Directeur de la Santé Animale qui a été nommé par la suite « coordinateur » comme dans beaucoup d'autres pays. Depuis le 5 août 1997, à la demande du bailleur de fonds qui souhaitait "*que soit identifié et désigné comme nouveau coordinateur national, un cadre aux compétences reconnues tant sur le plan technique qu'en matière de gestion*", un nouveau coordinateur a été nommé. Il s'agissait du chef du service épidémiologie qui, après quelques hésitations a été rattaché directement sous la tutelle de la direction générale de l'ANDE.

Son équipe nationale est composée :

- d'un comptable, assurant le suivi budgétaire et les opérations courantes ;
- d'un chargé de la sensibilisation et de la communication ;
- d'une secrétaire dactylographe.

Pour exécuter ses missions, l'équipe s'appuie en principe sur des structures déconcentrées de l'élevage et, plus particulièrement sur les agents des différents services techniques composant la DSA.

La coordination nationale est également appuyée par un assistant technique mis en place en septembre 1995 par la coopération française. Rapatrié lors des événements de mai 1996, son remplaçant n'est arrivé que dix-huit mois plus tard, début décembre 1997. Le contrat de ce dernier arrivant à son terme, il a été de nouveau remplacé en décembre 1999.

Le volet 2, confié à la DAM est mis en œuvre par cette dernière, le directeur de l'action mutualiste étant appuyé par un assistant technique de la coopération française. Curieusement aucune règle de coordination n'a été établie pour relier de façon formelle ce volet à la coordination du projet. Ceci a été souligné lors des missions de suivi et d'appui, un protocole d'accord a été préparé mais n'a jamais été entériné.

4.1.2 - Les relations institutionnelles

Théoriquement, les activités du projet sont mises en œuvre après mobilisation des différents responsables techniques au travers de la Cellule Etude Action - Santé Animale (CEA-SA), structure informelle au sein de l'ANDE et qui réunit tous les chefs de service de la DSA et son directeur. Mais cette cellule, n'a pas de fonction de pilotage.

4.1.3 - La logistique

Le projet a contribué à l'équipement de la coordination, en moyens de déplacement (motos sur le terrain, véhicules), de communications (beaucoup de radios étaient déjà présentes sur le terrain en début de projet), du matériel de froid (congélateurs, glaciaires) et en équipements informatiques.

4.2 - Organisation, procédures et modalités d'exécution

4.2.1 - l'organisation du projet

La **coordination générale** du projet PARC est confiée à l'Unité de Coordination (UC), basée à Nairobi, au siège de l'IBAR, organe spécialisé de l'OUA pour l'élevage et s'appuie sur l'Unité sous-régionale de coordination de Bamako pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

La **coordination nationale** a connu depuis le début du projet, trois coordinateurs. L'actuel coordinateur national, nommé en 1997, assure sa fonction avec l'appui d'un assistant technique.

4.2.2 - les procédures de mise en œuvre

Les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet :

- Pour le volet 1 : le budget-programme, le DP n° 1 pour la première année, le DP infrastructures, le document d'engagement des fonds d'urgence en cas de peste, les DP n° 2, n° 3 et n° 4 ont été produits et approuvés par la délégation de l'UE pour une bonne exécution des activités.
- Pour le volet 2 : le budget-programme et le DP 1 pour les deux premières années ont été produits en début de projet et approuvés par l'UE en août 1997 et prolongé par avenant jusqu'à la fin de la deuxième année. Le DP 2, présenté à l'issue des deux premières années du projet a été approuvé en septembre 1998 et une demande de prolongation formulée pour arriver à fin 1999.

Une caisse d'avance permanente a été mise en place et les modalités de dépenses ont été conformes aux réglementations en vigueur avec procédure d'appel d'offres au delà de 2,5 millions de F.cfa

4.3 – Coûts, plan de financement et niveau d'exécution financière du projet

4.3.1 – Coûts du projet

La convention de financement signée le 1^{er} mars 1995, l'était pour un montant total de 1,8 million d'ECU, soit un peu plus de 1,150 milliard de F.CFA⁴, avec deux financements :

- le projet n° 7 ACP RPR 376, pour un montant de 1 200 000 ECU sur PIR et,
- le projet n° 7 ACP CA, pour un montant de 600 000 ECU sur PIN.

L'ensemble du projet, nous l'avons vu, comporte deux volets :

- Le volet 1 : le renforcement des services de santé animale et installation d'un cordon sanitaire dans le Nord du pays, pour un montant approximatif de 1 200 000 ECU, hors imprévus, soit près de 800 millions de F.cfa ;
- l'appui aux associations d'éleveurs et l'amélioration de la distribution des intrants, pour un montant approximatif de 400 000 ECU, hors imprévus, soit un peu plus de 250 millions de F.cfa ;

4.3.2 - Plan de financement

Respectant le budget programme (BP), le plan de financement a été le suivant :

⁴ 1 ECU = 650 F.CFA

➤ Pour le volet 1 :

- Un devis-programme "infrastructures" a été établi et son montant engagé par la délégation.
- Le DP n° 1 - ANDE a été exécuté conformément au budget programme.
- Les rubriques "équipements" et "matériels" de la convention ont été mises en œuvre par des appels d'offres internationaux, gérés et exécutés directement par la délégation.
- Un protocole d'accord a été signé avec l'ANDE pour engager les fonds nécessaires à l'éventuelle mobilisation de **fonds spéciaux** pour une intervention d'urgence en cas d'apparition de la peste bovine. Le montant engagé pour ces « fonds spéciaux » était de 163 milles ECU.
- Un marché a été signé par l'ANDE et le CIRAD-EMVT pour des missions d'appui pendant l'exécution du projet, le montant total de ce marché, engagé par la délégation, l'était pour un montant de 116 milles ECU.
- Le DP n° 2 - ANDE était également conforme au budget programme.
- Les DP n° 3 et 4 ont été différents du budget programme mais ont pris en compte les recommandations des missions de suivi de la coordination du PARC à Nairobi et celles de la mission d'évaluation à mi-parcours.

➤ Pour le volet 2 :

- Le DP n° 1 a été produit conformément au budget programme pour un montant de : 36 921 500 F.cfa.
- Le DP n° 2 a été d'un montant de 33 947 820 F.cfa.

DEUXIEME PARTIE : LE NIVEAU D'EXECUTION DU PROJET

Malgré d'importants retards dus, en partie aux événements de Bangui de 1996 et 1997, le projet a réellement démarré fin 1997 et a rattrapé une bonne partie de son retard. Ce redémarrage a sans doute été favorisé, d'abord par la prise en compte des recommandations du superviseur de l'OUA/IBAR en 1996, notamment la confirmation du coordinateur à son poste et le positionnement hiérarchique de ce dernier au sein de l'ANDE, mais également avec l'arrivée d'un nouvel assistant technique, conseiller du coordinateur et qui arrivant en fin de contrat, vient d'être de nouveau remplacé en décembre 1999.

L'ensemble de ces mesures et le dynamisme du coordinateur, ont certainement contribué à ce que la coordination puisse mieux jouer son rôle, au moins au niveau du volet 1.

Néanmoins les retards dans le démarrage des activités ont été les caractéristiques essentielles des premiers mois du projet. Si les événements socio-politiques du pays ont contribué à ces retards, ils n'en ont pas été les seules causes. Ainsi, des anomalies dans la présentation des mémoires et des divergences de vue entre autorités nationales et bailleurs de fonds en ce qui concerne l'organisation du projet, ont entraîné des blocages dans la mise à disposition des financements.

A ces anomalies dans la gestion, étaient relevée, fin 1996, une absence de suivi dans l'exécution des activités de supervision et de contrôle par la coordination nationale, incapable de fournir des éléments sur le déroulement des activités et notamment des campagnes de vaccination. Il faut cependant relever que la deuxième mutinerie de Bangui avait entraîné le départ de l'assistant technique qui jouait le rôle de régisseur et d'appui technique auprès du coordinateur.

La nomination du troisième coordinateur a fait place, pour le volet n°1, à une nouvelle dynamique au sein de la coordination, renforcée par l'arrivée du nouvel assistant technique, en décembre 1997. Ceci a permis la mise en œuvre des DP n° 3 et n° 4, la production de rapports d'activité, de la coordination, de la DSA sur les campagnes, sur l'analyse des coûts de la vaccination et la préparation de certains documents de programmation.

Cependant la coordination n'a pas eu les moyens de s'impliquer dans l'exécution du volet 2, dont la mise en œuvre s'est faite essentiellement par le directeur de la DAM (direction de l'action mutualiste), avec l'appui d'un assistant technique et sous la tutelle du secrétaire exécutif de la FNEC.

L'absence d'une structure de pilotage du projet, même informelle et la répartition des deux volets confiés à deux structures d'exécution indépendantes, a multiplié pendant plusieurs mois les responsabilités quant aux prises de décisions et entretenu quelques confusions dans les mises en œuvre.

1. COORDINATION DU PROGRAMME ET INSERTION INSTITUTIONNELLE

La localisation de la coordination au sein de l'ANDE, directement sous la tutelle du directeur général est tout à fait satisfaisante et a montré son efficacité au moins pour le volet 1. Elle pourrait néanmoins être plus performante si d'une part, le coordinateur était plus intégré dans la hiérarchie de l'ANDE lui conférant plus d'autorité sur certains de ses agents et d'autre part, si les responsables techniques des activités directement impliquées dans le programme, à l'image du responsable de communication, se sentaient plus parties prenantes de cette coordination. Nous faisons allusion ici au chef de service d'épidémiologie-surveillance, qui n'a malheureusement participé à aucune mission d'appui au programme et qui n'était pas présent lors de l'évaluation finale. Pourtant ce poste est un élément clé du dispositif du PACE, le chef de service épidémiologie-surveillance pourrait être en fait, l'adjoint du coordinateur, appelé à le seconder en permanence, voire même à le remplacer pendant ses absences. De même, le chef de service diagnostic du laboratoire et le responsable des statistiques du service suivi-évaluation, n'ont pas participé à la mission et cela est regrettable.

En ce qui concerne la collaboration avec la FNEC et les liens opérationnels entre le volet 1 et le volet 2, la mission a pu constater qu'ils se sont bien améliorés, notamment au travers de nombreux échanges informels entre la coordination et les responsables de la DAM. Néanmoins, cette collaboration, réelle au niveau central, a certainement été moindre sur le terrain. Elle aurait dû se confirmer de façon officielle par la signature du protocole d'accord ANDE/FNEC. Ce dernier a pourtant été préparé par les responsables.

En ce qui concerne l'insertion institutionnelle du programme PARC au sein de l'ANDE, la mission a constaté que les recommandations faites lors de la mission d'évaluation de décembre 1997, souhaitant la mise en place d'un comité de pilotage, directement rattaché au ministère et d'une cellule d'exécution technique, selon le même schéma adopté pour le processus de privatisation vétérinaire avec la CTA, n'ont pas été suivies. Cette structure de pilotage pourrait être dans le cadre du programme PACE, le « comité de gestion » de l'ANDE qui a été réactivé dans son fonctionnement, en décembre 1999.

Il apparaît que globalement le coordinateur est trop seul pour gérer le projet, en amont par une insuffisance d'encadrement à l'échelon national, en aval pour animer les structures mises en place, surtout le réseau d'épidémiologie-surveillance, mais également pour suivre les campagnes de vaccination, contrôler les activités du laboratoire et se coordonner avec les activités de la DAM pour le volet 2.

2. EXÉCUTION TECHNIQUE DU VOLET N°1 : RENFORCEMENT DES SERVICES DE SANTÉ ANIMALE ET INSTALLATION D'UN CORDON SANITAIRE DANS LE NORD DU PAYS

Il est nécessaire d'évoquer dans ce volet, la composante « sensibilisation-communication » qui par ses interventions transversales directement sur l'ensemble des activités du volet 1, mais également indirectement sur celles du volet 2, est une composante majeure. Cette composante est conduite par deux agents, sous la tutelle du coordinateur et en concertation avec l'unité de sensibilisation-communication de la coordination régionale de Bamako. Elle a bénéficié de trois missions d'appuis spécifiques depuis le début du projet, missions qui ont formulées un

certain nombre de recommandations dont la plupart ont été suivies ou sont en cours d'exécution.

Cette composante est essentielle par ses actions de sensibilisation aux vaccinations, au marquage, aux prélèvements de taxes, à la mise en place du réseau et au rôle de surveillance des éleveurs et enfin au risque d'introduction de la peste bovine.

Globalement les sensibilisations aux vaccinations ont bien eu lieu exception faite pour les campagnes de vaccination des transhumants, souvent exécutées de façon tardive et ne laissant que peu de place à la sensibilisation. Il semble par ailleurs que sur le terrain, au cours des dernières campagnes, la concertation avec la DAM ait été moins bonne et qu'elle ait plutôt régressé par rapport aux campagnes précédentes.

Néanmoins les supports de communication ont été réalisés, plusieurs documents pédagogiques, des émissions radio et cela avec une réelle insuffisance de moyens qui devra être corrigée dans le PACE. (cf. mission d'appui « sensibilisation et communication » par Le Masson, janv. 2000).

2.1. Mise en place d'un cordon sanitaire et du réseau d'épidémiosurveillance

- Structuration du réseau

La mission ne disposait pas du temps nécessaire pour faire une évaluation technique approfondie et a pris en compte les conclusions des différentes missions techniques d'appui ayant eu lieu. Elle relève notamment le bon niveau d'avancement dans la mise en place des quarante postes d'observation de terrain et des deux postes à Bangui, bien que ceux ci soient encore insuffisant et qu'ils devront être renforcés par de nouvelles nominations (cf. rapport Tulasne/Hendrikx, janv. 2000).

La mission a noté la tenue des deux séminaires de formation des techniciens du réseau, l'identification des ADR pour appuyer le contrôle des mouvements d'animaux aux frontières, la production et la publication du premier bulletin du réseau SISAC, l'élaboration des documents de communication et d'animation sur les différents thèmes à vulgariser. La mission Tulasne/Hendrikx souligne l'importance des ADR et leur rôle exclusif dans la surveillance sanitaire et non pas dans celui de « contrôleur et de préleveur de taxes », surtout en région frontalière du Soudan et du Tchad.

- Amélioration des capacités de diagnostic

Toujours dans le cadre de la mise en place du réseau, la mission a constaté les efforts accomplis pour rendre le laboratoire efficace dans ses capacités de diagnostic. Une mission de formation de deux techniciens a eu lieu pour la séro-surveillance, notamment pour l'utilisation de kits Elisa et de deux autres techniciens pour la parasitologie.

Formation et suivi des agents

Deux séminaires de formation destinés aux agents du réseau ont eu lieu et considérés comme très positifs par l'ensemble des participants et des organisateurs. Cependant la permanence des agents dans le réseau n'est pas assurée, puisqu'il ne semble pas que des mesures aient été prises pour que les agents ayant bénéficié de formations, soient maintenus dans le réseau et le valorisent ainsi ou qu'ils soient remplacés en cas de départ définitif. La rentabilisation des investissements de formation dont a bénéficié un corps de fonctionnaires peu nombreux, justifierait de faire bénéficier ces agents d'une politique sanitaire performante. L'efficacité du réseau s'en trouvera renforcée, d'autant plus qu'ils pourront ainsi profiter d'autres formations complémentaires, dispensées dans le cadre du programme.

Malheureusement ces formations ne concernent pas l'ensemble des agents techniciens de l'élevage et il y a un risque de déséquilibre important dans les connaissances entre ces agents. Enfin la mission a constaté qu'il n'existe pas, au niveau de l'ANDE, de plans de formation pour de nouveaux agents et leurs recrutements.

Enfin la mission a noté qu'un suivi des agents a été délégué aux directeurs régionaux qui devraient être en mesure de le faire lors de leurs déplacements sur le terrain, mais des précisions devront être apportées définissant mieux le rôle de tous les intervenants : animateurs, éleveurs, chefs de poste...

Renforcement des contrôles aux frontières

Le risque de réintroduction du virus de la peste bovine a fait l'objet d'une mission spécifique d'appui (cf. rapport de mission Hendridx, janvier 2000) qui prend en compte l'importance des flux commerciaux avec le Tchad et avec le Soudan et les problèmes de marchés, notamment au PK 22 ; autant de zones et de lieux sur lesquels il y a une totale absence de maîtrise sanitaire. Dans la perspective du suivi de ce risque de réintroduction du virus bovipestique, cette mission recommande à la coordination d'établir une collaboration ANDE/ICRA pour profiter de l'outil d'observatoire du développement mis en place avec le PRASAC, et initier une activité du réseau visant à contrôler les risques d'introduction de maladies nouvelles.

Cas particulier de la séro-surveillance de la faune sauvage

Dans le cadre d'un financement particulier, un projet régional de surveillance bovi-pestique de la faune sauvage a démarré en 1998. Cette activité sera sans doute incluse dans le futur PACE et contribue à animer le réseau d'épidémiosurveillance.

En 1999, cette surveillance a permis le prélèvement de 138 sérums sur faune sauvage, dont l'analyse, à l'extérieur du pays, a montré que tous étaient négatifs vis à vis de la peste bovine.

2.2. Les campagnes de vaccination

Investissements

Le devis programme "infrastructures du projet PARC" prévoyait la construction de cinq postes vétérinaires frontaliers dans la région Nord, région du cordon sanitaire devant servir à contrôler et éviter l'introduction d'épizooties nouvelles par le bétail transhumant et les animaux

de commerce. Une avance de l'ordre de 10 millions de F.cfa, faite auprès d'une entreprise de la place pour la construction de ces postes, a été perdue, l'entreprise ayant disparue lors des évènements. En dehors de cette dépense, quelques achats ont été réalisés pour la construction du magasin de stockage du matériel PARC.

Les vaccinations

La couverture vaccinale est particulièrement faible en RCA. Depuis 1996, le programme PARC essaye de relancer les vaccinations contre la peste et la péripneumonie mais l'on assiste tout de même à une baisse constante des taux de couverture vaccinale. Ce dernier n'était que de 37% en 98/99. Par ailleurs, dans la zone Nord, le PARC a fait un effort particulier pour les vaccinations, notamment au travers des animateurs mis en place par la DAM. Cet effort qui s'était traduit par des taux de vaccination satisfaisants lors de la campagne 97/98, a chuté en 98/99 et sera certainement mauvais en 99/2000. Ces mauvais résultats s'expliquent pour partie par des conditions climatiques peu favorables, avec notamment des campagnes tardives et une pluviométrie précoce et abondante, mais également par une nette insuffisance, voire même par une absence de campagnes de sensibilisation.

D'autres hypothèses peuvent aussi expliquer ces faibles taux de vaccination :

- par le passé, dans un contexte de fin d'épidémie, il fut constaté que les éleveurs répugnaient à faire vacciner des bovins indociles, alors que les vaccinations étaient gratuites et l'épidémie de péripneumonie bovine très préoccupante ; aussi n'est-il pas surprenant de constater aujourd'hui des réticences équivalentes pour des vaccinations payantes contre une maladie absente du territoire depuis plus d'une décennie ;
- autre facteur avec la paupérisation des éleveurs, qui à l'occasion des vaccinations subissent des prélèvements de plusieurs nature et non négligeables.

Ces constatations conduisent à s'interroger sur l'intérêt et les éventuelles motivations d'un éleveur à financer l'assurance sanitaire pour des pays ou des régions voisines, sans contrepartie.

La zone la plus à l'Est du pays, la plus sensible au risque de réintroduction de peste n'a pas été particulièrement sensibilisée, un gros effort reste à faire, notamment dans la coordination avec la DAM.

Enfin il ne semble pas que de gros efforts aient été réalisés sur la sensibilisation aux recouvrements des coûts et à la perception des taxes.

L'utilisation du vaccin thermostable qui a bien été commandé, n'a pas encore été utilisé et devra l'être lors des prochaines campagnes, notamment la petite campagne dans le Nord.

Le marquage

Le marquage des animaux a progressé malgré de fortes réticences de la part des éleveurs, il est passé de quelques % en début de projet à 70%, voir même 80% en 98/99. Il semble que cependant ce problème de marquage soit toujours un des facteurs de blocage aux vaccinations, au même titre que les taxes. Dans ce sens la mission d'appui de 1997 avait préconisé afin de lever certaines réticences, de remplacer le reçu de vaccination par une vignette, cette recommandation n'a pas été suivie.

La séro-surveillance

La séro-surveillance a démarré en 1998, pour le contrôle de l'état immunitaire du cheptel centrafricain, par un échantillonnage aléatoire dans le cordon sanitaire et dans l'intérieur du pays. Le taux d'animaux immunisés relevé est de près de 38%. Ce faible niveau d'immunité pose le problème de la représentativité de l'échantillonnage et/ou celui de l'efficacité de la vaccination.

En ce qui concerne la séro-surveillance dans le cadre de la mise en place du système d'alerte précoce, le réseau n'est pour le moment pas encore opérationnel, essentiellement par défaut d'instructions auprès des agents en ce qui concerne les prélèvements et leurs acheminements vers le laboratoire central.

La mission d'appui a constaté que au cours de la campagne 1999, il était urgent de procéder au traitement des prélèvements de sérum déjà collectés et de communiquer les résultats à tous les acteurs concernés, ce qui n'est pas encore effectué.

2.3. L'appui à la cellule étude action – santé animale

Cet appui concerne en fait des missions du DSA et de certains de ses chefs de service en appui au programme mais la mission n'a relevé aucun rapport d'activité significatif, ni projet d'activité concernant cet appui, dont la ligne budgétaire est restée intacte.

2.4. La capacité de mobilisation des fonds d'urgence

les fonds spéciaux destinés à l'intervention dans les foyers éventuels de peste bovine et prévus dans le budget programme ont été engagés à 100%, mais n'ont donné lieu, fort heureusement à aucune mobilisation. Pour des règles administratives, ils ne seront plus disponibles pour la lutte à compter du 31/12/99. Sur le plan économique l'efficacité du financement aurait nécessité que la DSA puisse continuer à bénéficier à tout moment de ces crédits pour faire face à l'apparition éventuelle de l'épizootie.

Dans le prochain programme, le PACE, une solution devra être trouvée pour que ces financements soient effectivement mobilisables par la DSA à tous moments.

2.5. Appui à la gestion du PARC

Le projet a apporté des moyens à la coordination, conformément aux prévisions des devis-programme et de façon tout à fait raisonnable. La mission n'a pas relevé d'abus dans les dépenses générales.

3. EXÉCUTION TECHNIQUE DU VOLET N°2 : APPUI AUX ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS ET AMÉLIORATION DE LA DISTRIBUTION DES INTRANTS

Dans le cadre du volet n°2, les actions menées par la DAM depuis le début du projet, concernaient essentiellement une mobilisation des éleveurs, au travers des groupements, sur les activités du volet n° 1, notamment :

- leur sensibilisation au risque d'introduction de peste bovine,
- l'importance de la vaccination,
- l'importance du marquage,
- la participation des éleveurs au réseau d'épidémiosurveillance.

Elles concernaient également le renforcement des groupements, au travers des dépôts de la FNEC, pour améliorer la mise à disposition des intrants vétérinaires auprès de tous les éleveurs.

Ce volet a connu beaucoup de retard dans son démarrage suite aux mutineries et aux changements internes au sein de la FNEC.

Au cours des deux dernières années, les objectifs de ce volet ont été renforcés sur les deux composantes essentielles :

- la restructuration du milieu éleveur dans la région Nord,
- l'appui à l'organisation des gérances libres sur tout le territoire.

Il faut noter cependant que les difficultés financières de la FNEC ont entraîné des restrictions au niveau de l'action mutualiste qui a déjà commencé à réduire ses animateurs, 20 au lieu de 40. Dans la région du cordon sanitaire, il ne devrait subsister que 6 animateurs, malgré l'effort de restructuration de la zone Nord.

La DAM a néanmoins entamé un important travail de réorganisation, au niveau de base des éleveurs, vers le réseau des 240 GIP et des 26 FELGIP, pour donner à ce réseau, un rôle dans la sensibilisation des éleveurs aux campagnes, mais surtout au réseau d'épidémiosurveillance, dont ils constituent le premier maillon.

3.1. Restructuration du milieu éleveur dans la région Nord

Quatre animateurs ont été recrutés et installés dans la région Nord en 1998 pour mobiliser les éleveurs sur leur propre organisation et pour participer aux campagnes de sensibilisation initiées par l'ANDE. La mise en place des groupements a été accompagnée de formations sur les fonctions des groupements, leur organisation, leur mode de gestion et sur le médicament vétérinaire en collaboration avec la direction des intrants de la FNEC et la DSA.

Les rapports d'activité montrent l'implication satisfaisante des groupements dans la sensibilisation des éleveurs aux campagnes de vaccination, au marquage, à la construction des parcs de vaccination et dans la perception des taxes.

3.2. Appui à l'organisation des gérances libres sur tout le territoire

Les fédérations de GIP ont déjà repris 4 dépôts FNEC à l'image du dépôt de Boali repris depuis plusieurs années par les éleveurs, celui-ci ayant été déclaré non rentable par la FNEC. Actuellement cinq autres dépôts sont en attente de remise à d'autres FELGIP.

Cette activité connaît cependant d'importantes difficultés suite aux problèmes d'approvisionnement des dépôts dues à des ruptures de stock de la FNEC ou même de certains fournisseurs privés. Par ailleurs ces dépôts sont très sommairement aménagés, tenus par des agents salariés sans aucune qualification "élevage" et avec des stocks et des conditions de resserre dérisoires.

La mission a pris connaissance de la prochaine étude de redéfinition du rôle des groupements au sein de la FNEC et souhaite que leurs missions dans la prise en compte de la santé animale soit bien redéfinie, notamment dans le cadre du démarrage du processus de privatisation de la profession vétérinaire.

4. DÉMARRAGE DU PROCESSUS DE PRIVATISATION

Suite aux recommandations de la mission d'appui pour le démarrage du processus⁵, la mission a constaté avec satisfaction, qu'une ligne de crédit a bien été inscrite dans le DP n°4 du volet 1 du PARC, pour la mise en place de la CTA. Cette dernière a bien entamé les démarches de refonte du cadre juridique.

Une note de service ministérielle a entériné la création de la CTA et deux textes de loi élaborés pour être présentés au gouvernement et soumis au vote de l'assemblée nationale. Le premier texte concerne la création de l'Ordre national des vétérinaires, texte de loi accompagné des statuts de l'Ordre et du code de déontologie, le deuxième texte de loi est relatif à l'exercice de la profession vétérinaire. Par ailleurs la CTA a entamé des consultations pour établir un premier programme de formation des cadres de l'élevage.

⁵ Mission de la coopération française : étude sur la privatisation de la profession vétérinaire en RCA (2/99)

Conclusion de l'exécution technique du programme

1. Coordination et insertion institutionnelle

Malgré une amélioration certaine depuis deux ans, il y a toujours quelques difficultés dans la conduite globale du projet, dans lequel les responsables techniques de l'ANDE ne sont pas suffisamment impliqués. Ceci traduit sans doute, l'absence d'une structure de pilotage en mesure de définir des orientations et d'assurer un suivi

Il a été regrettable que le coordinateur n'ait en réalité pas autorité sur le volet 2, ce qui a certainement pénalisé le projet dans l'exécution de ses activités.

2. Volet n° 1

Les activités conduites dans le cadre du volet n°1, montrent :

- a) un bon démarrage dans la mise en place du réseau d'épidémiosurveillance ;
- b) une bonne préparation à l'équipement et à la formation des agents de laboratoire pour se donner les outils d'une véritable surveillance épidémiologique ;
- c) pourtant les traitements de laboratoire n'ont pas eu lieu, mais ceci par insuffisance dans les communications et les acheminements des prélèvements ;
- d) il n'y a pas eu de suivi et très peu d'indicateurs statistiques relevés ;
- e) des formations ont eu lieu concernant les agents du réseau, mais le nombre d'agents formés est peut être trop restreint et certainement insuffisant ; de plus leur pérennité dans le réseau n'est pas assurée ;
- f) de bonnes actions de sensibilisation-communication, mais quelquefois insuffisantes et trop peu associées aux activités du volet 2 ; cette composante a néanmoins produit de bons supports de communication : brochures pédagogiques, émissions de radio.

3. Volet n° 2

Les activités conduites dans le cadre du volet n°2, montrent une bonne approche du milieu éleveur pour lui donner les moyens de participer, à son niveau, aux activités du volet 1. Elles se sont essentiellement orientées vers :

- a) la restructuration du milieu éleveur dans la région Nord, pour cela quatre animateurs ont été recrutés et formés et ont déjà commencé à jouer un rôle dans l'organisation des groupements, notamment dans la sensibilisation des éleveurs aux différentes activités du programme PARC ;
- b) l'appui à l'organisation des gérances libres sur tout le territoire, les FELGIP ayant repris quatre dépôts FNEC et cinq autres dépôts étaient en attente en fin 1999.

4. Démarrage du processus de privatisation

Le programme PARC a préparé les conditions préalables pour que dans le cadre du PACE le processus de privatisation de la profession vétérinaire démarre.

Celles ci ont concerné :

- a) la mise en place d'une cellule technique d'appui ;
- b) la préparation de textes de lois préparant le cadre législatif.

Cependant, si la nomination d'un fonctionnaire au plus haut niveau pour animer la CTA a été déterminante pour prendre des mesures efficaces concernant le cadre juridique, il faut maintenant que la CTA se rapproche de l'Ordre, dès qu'il sera officiellement reconnu, et que cette cellule soit dirigée par un agent relevant du secteur privé ou un fonctionnaire s'étant désengagé de l'administration. Le budget programme du PACE devra prendre en compte les financements de la CTA.

5. EXÉCUTION FINANCIÈRE DU PROJET

Lors du passage de la mission, plus de 91% des crédits avaient été engagés traduisant une programmation globalement satisfaisante des crédits et 58% des crédits payés traduisant un démarrage tardif des activités du projet.

Le disponible non engagé s'établit à : 156 192,67 Ecus (9% des crédits alloués), dont :

- 82 323, 90 Ecus sur le PIR et
- 73 868,77 Ecus sur le PIN.

La comparaison des crédits utilisés par rapport aux engagements, fait ressortir selon les volets des ratios d'utilisation différenciés selon les volets.

- **Volet 1** : le montant total des devis programmes s'établit, hors « infrastructures », à : 643 328 000 F.cfa pour une réalisation atteignant 54% de ce total. Les infrastructures quant à elles, n'ont mobilisé que 20,2% des crédits engagés, tandis que les fonds de préfinancement de l'achat des vaccins ont été intégralement mobilisés : 27 300 000 F.cfa, dont 7 300 000 remboursés et 20 millions de F.cfa en attente de remboursement.

Il convient d'attirer l'attention sur la mobilisation des fonds spéciaux destinés à l'intervention dans les foyers éventuels de peste bovine, effectuée à 100%, mais qui n'ont donné lieu, fort heureusement à aucune mobilisation, ne seront plus pour des règles administratives plus disponible pour la lutte à compter du 31/12/99. Sur le plan économique l'efficacité du financement aurait nécessité que la DSA puisse continuer à bénéficier à tout moment de ces crédits pour faire face à l'apparition éventuelle de l'épizootie.

Globalement le volet 1 aura réalisé ses objectifs sur le plan financier à près de 87%.

- **Volet 2** : les devis-programme n°1 et n°2 prévoient de mobiliser 70 868 820 F.cfa et auront effectivement dépensé 75% de ce montant, avec un taux de réalisation contrasté selon les composantes : 91% pour l'appui à la région nord, contre 47% à l'appui aux dépôts en gérance libre.

La mobilisation et l'utilisation des crédits du programme PARC sont globalement satisfaisantes eu égard aux difficultés socio-économiques qui ont grévé durant ces dernières années le développement programmé.

6. IMPACT ÉCONOMIQUE DU PROJET

Prétendre évaluer les conséquences des mesures mises en œuvre concernant essentiellement la filière bovine, quatre années après son initialisation constitue une gageure. En effet l'impact sur la productivité puis sur les revenus des éleveurs ne peuvent au mieux s'apprécier qu'après une période de cinq années au minimum, le plus souvent dix à quinze ans.

Grâce aux indicateurs fournis par l'outil statistique national on peut situer l'importance des enjeux économiques et l'insertion du projet PARC dans ce contexte. Ainsi en 1998, le secteur élevage avec une production estimée à plus de 58 milliards de F.cfa⁶ contribue pour plus de 9% à la formation de PIB.

Si on considère le coût moyen annuel du projet PARC (environ 15 milliards de F.cfa sur 4 ans), 287,5 millions de F.cfa rapporté à la valeur des productions animales sortie exploitation, ce ratio demeure inférieur à 0,5%, alors qu'on constate généralement qu'une direction de la santé animale nécessite de mobiliser en personnel (Public ou Privé) et en matériel un pourcentage voisin de 1% de la valeur de ces productions. Le volume total des financements mobilisés en faveur de la santé animale sur ressources propres et financements extérieurs semble donc être cohérent avec le contexte économique de cette filière dans l'économie nationale.

Quoique la mission n'ait pas obtenu communication de la contribution du secteur élevage au budget national voire à ceux des collectivités nationales⁷, on peut noter que les prélèvements officiels sur la filière demeurent voisins à ceux enregistrés dans les pays voisins, avec toutefois une spécificité favorable au bon fonctionnement du réseau SISAC : la taxe sur les marchés n'est prélevée qu'une fois durant toute la commercialisation d'un animal. Ainsi les commerçants sont-ils moins dissuadés à fréquenter les marchés qu'en cas de prélèvements successifs.

Néanmoins plusieurs observateurs mentionnent que l'élevage supporte des prélèvements concomitants autres que l'imposition officielle ou les redevances pour prestation des services de l'Etat (prophylaxie). Ainsi la gratuité des prestations n'aurait-elle qu'un effet mineur, si les prélèvements coutumiers connexes, parfois plus élevés, persistaient avec comme assiette les effectifs présentés aux opérations sanitaires.

Sur le plan de l'efficacité économique on peut enfin souligner que les responsables centrafricains ont choisi de valoriser au maximum l'information épidémiologique aux points de passage obligé des animaux : postes frontières, marchés et abattoirs.

Une future évaluation des effets des actions conduites dans les projets successifs du PARC et du PACE nécessitera que l'outil statistique centrafricain qui achève sa reconstruction après les événements de 1996 puisse affiner ses données et acquérir grâce à des recensements les indicateurs de base indispensables aux évaluations des politiques publiques.

⁶ montant semble-t-il surestimé (cf. annexe)

⁷ contribution potentielle (cf. annexe)

TROISIEME PARTIE : PROPOSITION POUR UN PROGRAMME NATIONAL DU PACE

Le projet PARC/RCA a déjà été réorienté depuis deux ans, avec pour objectif de mieux intégrer les stratégies du futur programme PACE et de lui donner une vision totalement régionale.

L'expérience de la phase PARC a montré qu'il était indispensable de mettre en place un projet national, complémentaire du programme régional.

Aussi cette troisième partie fait des propositions pour la mise en œuvre du PACE/RCA, programme national qui aura pour objectif de se concentrer sur la santé animale, avec en priorité le problème de la surveillance de la peste bovine et de différentes autres maladies d'importance économique et sanitaire. Les activités mises en œuvre dans le cadre de ce programme, devront apparaître comme des moyens indispensables à mettre en place pour contribuer à l'objectif spécifique essentiel de l'éradication de la peste bovine.

1. INTERVENTION

Le programme national, PACE/RCA, s'intègre dans la stratégie globale du PACE, qui vise à renforcer le contrôle, voire même l'éradication des principales maladies d'importance économique ou de santé publique qui sont des facteurs de blocage au développement de la production animale à l'échelon de tout le continent.

1.1 Rappels concernant le projet PACE

Le programme Pan-Africain pour le contrôle des Epizooties (PACE) a pour objectif global, de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement rural par une amélioration de la production animale et de l'approvisionnement en protéines animales en Afrique subsaharienne.

Ses objectifs spécifiques visent à :

- renforcer la capacité de contrôle et/ou d'éradication des maladies principales avec la peste bovine en priorité ;
- mettre en place, aux niveaux nationaux et régionaux des systèmes de surveillance des principales épizooties ;
- promouvoir le secteur privé dans le contrôle de ces maladies et dans la prise en charge des soins vétérinaires en général.

Pour atteindre ces objectifs, les activités du PACE se rassembleront autour de 4 types d'opérations en fonction des situations différenciées de la peste bovine :

- déclaration des Etats comme étant « provisoirement indemne de la peste bovine » et application de la procédure OIE qui y est rattachée ;

- établissement d'un cordon sanitaire pour éviter la réinfection des régions indemnes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- poursuite des vaccinations et de la recherche active de la maladie dans les zones où subsistent des risques ;
- renforcer la capacité d'appui et de coordination de l'OUA/TBAR en matière de santé animale.

1.2. Le programme national PACE : PACE - RCA

1.2.1. Objectif global

L'objectif global de la composante nationale centrafricaine correspond à l'objectif spécifique du programme continental, visant à améliorer la production animale par un renforcement de la capacité de contrôle et/ou d'éradication des maladies principales avec la peste bovine en priorité. Cela permettra de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la composante nationale centrafricaine sont les suivants :

- renforcement des services publics pour développer leur capacité à la conduite des campagnes de vaccination et à contrôler les principales maladies ;
- éradication complète de la peste bovine ;
- contrôle de la PPCB et des autres épizooties majeures grâce à un réseau d'épidémiosurveillance efficace ;
- renforcement de l'organisation du milieu éleveur et de sa restructuration dans le nord du pays ;
- amélioration de la distribution des services et des intrants vétérinaires, au travers des groupements d'éleveurs et par une intensification du processus de privatisation de la profession vétérinaire.

1.2.3. Résultats

➤ Renforcement des services publics de santé animale

- mise en place d'un réseau d'épidémiosurveillance efficace et capable d'améliorer la connaissance épidémiologique des principales maladies ;
- renforcement de la surveillance aux postes frontaliers ;
- élaboration et mise en place d'un plan d'intervention d'urgence et disponibilité des fonds d'intervention ;
- renforcement des compétences et augmentation de la disponibilité des agents du service public, centraux et décentralisés ;
- disponibilité de rapports d'activités et d'information sur la santé animale sur tout le territoire.

➤ **Eradication de la peste bovine**

- capacité à obtenir une couverture vaccinale satisfaisante dans le cordon sanitaire utilisant le vaccin antipestique à thermosensibilité retardée ;
- réseau d'épidémiosurveillance efficace sur tout le territoire et déclaration de la RCA, pour la zone hors cordon sanitaire, « zone provisoirement indemne de l'infection de peste bovine ».

➤ **Contrôle de la PPCB et des principales maladies épizootiques**

- l'épidémiologie, l'incidence et la dissémination de la PPCB et des principales maladies mieux connu en RCA grâce à un système de suivi et de surveillance efficace et fiable ;
- participation des groupements d'éleveurs et des premiers vétérinaires privés installés à la surveillance, au contrôle et à la prévention des maladies.

➤ **Renforcement de l'organisation du milieu éleveur**

- les groupements d'éleveurs sont renforcés, mieux formés et leurs missions bien définies dans la surveillance, le contrôle et la prévention de la PPCB et des autres maladie d'importance économique ;
- le milieu éleveur dans le nord du pays est structuré et participe à la surveillance, le contrôle et la prévention de la peste bovine ;
- le milieu éleveur participe à la surveillance épidémiologique de la faune sauvage.

➤ **Amélioration de la distribution des services et des intrants vétérinaires**

- les groupements d'éleveur (GIP) participent à l'approvisionnement des éleveurs en intrants vétérinaires, notamment au travers des FELGIP qui ont repris en gérance libre les dépôts FNEC ;
- l'environnement législatif et réglementaire est définitivement adopté et n'est plus un obstacle à l'installation de cabinets privés ;
- la CTA est fonctionnelle en association avec l'Ordre des vétérinaires et totalement indépendante du service public ;
- une planification des formations de vétérinaires à l'étranger et de techniciens dans le pays a été élaborée et sa mise en œuvre démarrée.

1.2.4. Activités

Souhaitant garder une cohérence du PACE/RCA avec le programme d'ensemble à l'échelon continental, notamment dans le contrôle des épizooties, le programme national, en tenant compte des spécificités du pays, du niveau d'avancement des activités et des résultats obtenus à ce jour est bâti autour de trois volets :

- le renforcement institutionnel,
- le renforcement des activités visant à la reconnaissance de zone puis de pays indemne de peste bovine et le contrôle des autres maladies d'importance économique ou de santé publique,
- le renforcement des associations socio-professionnelles.

Le programme national dans sa totalité sera confié à l'ANDE, avec son coordinateur ayant autorité sur les trois volets. Cependant le programme devra être suivi par une structure de pilotage. Cette structure de pilotage pourrait être dans le cadre du programme PACE, le « comité de gestion » de l'ANDE qui vient d'être réactivé dans son fonctionnement. En tout état de cause, cette structure de pilotage et une totale insertion du coordinateur dans la hiérarchie de l'ANDE, devraient être des conditionnalités au démarrage du PACE.

➤ ***Le renforcement institutionnel***

Le programme devra apporter les moyens nécessaires faisant défaut aujourd'hui avec l'arrêt du PNDE, pour permettre aux différentes structures d'encadrement de l'élevage, susceptibles d'être impliquées de façon transversale sur l'ensemble des activités du programme PACE, de disposer des moyens nécessaires :

- a) appui à la direction générale de l'ANDE
- b) appui à la coordination du programme
 - au service formation (ANDE et FNEC),
 - au service communication,
 - au suivi/évaluation (service des statistiques).
- c) appui à la DAM
- d) programmation de missions d'appui extérieur.

➤ ***Les activités visant à la reconnaissance de zone indemne de peste bovine et le contrôle des autres maladies***

a) Le réseau d'épidémiosurveillance

Mise en place, développement et animation du réseau d'épidémiosurveillance (SISAC) qui se compose de :

- 42 agents actuellement, dont 40 affectés à des postes de surveillance épidémiologique sur l'ensemble du territoire, 1 à l'abattoir de Bangui et 1 au marché à bétail (PK 13).
- La mission J.J. Tulasne, P. Hendrikx (novembre-décembre 1999) propose de porter cet effectif à 52 agents pour l'ensemble du réseau.
- D'autre part, l'augmentation nécessaire du nombre d'auxiliaires du réseau (ADR) doit être étudiée.

Trois conditions essentielles pour le bon fonctionnement du réseau :

- une organisation viable,
- une bonne stratégie de formation,
- une bonne animation.

La qualité du réseau reposera sur un certain nombre de mesures :

- i) Renforcement de la formation des agents. La formation concernera en priorité les 40 agents du réseau, sur des programmes de formations initiales et de recyclage. Elle concernera également tous les agents des postes (250), notamment dans le cadre de formations continues. Ces programmes de formation professionnelle seront couplés avec une sensibilisation aux problèmes de santé publique incitant les agents à limiter les risques sanitaires majeurs, notamment dans leur administration de médicaments.

Les services de formation du ministère et de la FNEC, devront être intégrés dans les activités du réseau.

- ii) Les capacités de diagnostic. Pour le contrôle des autres épizooties, le projet veillera à ce que les postes soient en mesure de faire le point sur d'autres maladies et pour cela améliorera les capacités de diagnostic du service de diagnostic de la DSA :
 - par le renforcement des capacités de diagnostic du laboratoire de Bangui, précisant quels diagnostics peuvent être faits sur place et lesquels doivent être envoyés à l'extérieur ;
 - par le renforcement des compétences pour les prélèvements, les conditions d'acheminement sur Bangui, y inclus les moyens financiers de conservation, de conditionnement et d'expédition ;
 - par la fourniture de kits de séro-surveillance de la PPR et PPCB.
- iii) Mouvement des animaux. Le contrôle des mouvements des animaux aux frontières sera assuré par le réseau, l'objectif étant d'acquiescer une capacité de gestion du risque d'introduction des maladies en partenariat avec l'observatoire du PRASAC par SIG. Cette activité prendra en compte un certain nombre d'actions, celles notamment visant au recensement des animaux, à la gestion et au traitement des données zootechniques et sanitaires des troupeaux.
- iv) Séro-surveillance de la faune sauvage, au travers de prélèvements régulièrement réalisés pour répondre aux requêtes de la procédure OIE en matière de peste bovine et assurer un suivi épidémiologique général plus continu .
- v) Suivi du fonctionnement du réseau et un appui au service de suivi/évaluation.
- vi) Fonds d'urgence. Pour une capacité à mobiliser sur le champ des moyens d'intervention en urgence.

b) Appui aux campagnes de vaccination

Les activités dans la zone du cordon sanitaire concerneront :

- un renforcement des vaccinations anti-pestique bovine dans le cordon sanitaire (avec un arrêt total de cette vaccination dans le reste du pays) ;
- la poursuite des activités de sensibilisation et l'amélioration de la communication dans le cadre d'une collaboration de la DAM et l'ANDE ;
- le renforcement du marquage (DAM/ANDE) ;
- le contrôle immunitaire du cheptel bovin.

c) Fonds d'urgence

Le fond a été supprimé en République Centrafricaine. Il sera remplacé par un fond d'urgence Pan Africain dans le cadre du PACE.

➤ *Les associations socio-professionnelles*

Deux axes d'intervention dans le cadre de ce volet :

En premier lieu, il s'agit de poursuivre les activités d'**appui aux groupements** pour les impliquer dans la sensibilisation de tous les éleveurs, les conduisant à participer aux activités de surveillance des maladies et aux campagnes de vaccination. Dans ce cadre il s'agira de poursuivre l'appui aux animateurs de la DAM dans l'ensemble du cordon, de poursuivre aussi l'objectif de reprise des dépôts FNEC en gérance libre et de participer enfin à de nouveaux thèmes de sensibilisation et d'animation de groupements, visant à les faire participer à la prise en charge de certaines missions d'encadrement de la santé animale.

Le deuxième axe d'intervention concerne le démarrage effectif du **processus de privatisation** de l'ensemble de la profession vétérinaire et qui conduira ce volet à apporter un appui à la structure chargée de mettre en œuvre ce processus (la CTA), en étroite collaboration avec l'Ordre National des Vétérinaires et en totale indépendance par rapport au service public.

a) Appui à la DAM

En coordination avec le service de sensibilisation/communication du projet, la DAM identifiera tous les thèmes de sensibilisation des éleveurs concernant leur rôle dans le réseau de surveillance, la connaissance des maladies, leur rôle dans les campagnes de vaccination, la construction de parcs, le marquage des animaux, enfin la nécessité de participer au financement des campagnes par le paiement de taxes. Elle tiendra compte des nouvelles orientations données à la FNEC visant à utiliser les groupements en leur donnant un mandat de GDS et leur participation aux PSE, dans le souci du partage des responsabilités du service public et du secteur privé.

- La DAM poursuivra les activités de reprise des dépôts FNEC en gérance libre.
- Appui aux animateurs dans le cordon.
- Enfin elle initiera les nouveaux thèmes de sensibilisation, la préparation de documents pédagogiques, en coordination avec les agents chargés de la sensibilisation et de la communication sur l'ensemble des problèmes de santé animale, le rôle que certains groupements pourront jouer en tant que GDS et quelle participation ils seront susceptibles d'avoir dans les PSE.

b) Appui à la CTA/Ordre

La CTA devra acquérir un statut totalement autonome et indépendant des structures étatiques, mais qui devra associer dans son fonctionnement l'Ordre des vétérinaires. A terme, à l'issue du projet, l'Ordre prendra le relais dans les activités de suivi de la mise en place du processus de privatisation de la profession vétérinaire.

- La CTA poursuivra l'aménagement du cadre législatif et veillera à son application, elle élaborera des programmes de formation et identifiera la faisabilité des installations potentielles. Elle recherchera les moyens nécessaires pour appuyer les premières installations, peut être en premier lieu sur des sites expérimentaux, elle identifiera les moyens pour mobiliser des crédits d'installation, elle assurera en fin le suivi des installations.

2 - HYPOTHÈSES

2. 1 - Hypothèses au niveau gouvernemental

Le programme national du PACE , devra apporter des moyens de fonctionnement essentiels aux structures de l'ANDE directement impliquées dans le projet : le service d'épidémiosurveillance, le service de suivi/statistiques. Cependant le projet devra s'accompagner de mesures politiques pour que d'autres moyens financiers soient mobilisés et donne à l'ANDE une meilleure assise financière et pérenniser sa capacité à assumer les charges récurrentes en fin de projet. L'implication du FIDE notamment dans le financement du programme national devrait pouvoir être poursuivie.

2. 2 - Hypothèses au niveau de l'exécution

L'exécution des volets du projet devra être confiée à une seule structure d'exécution, **la coordination de l'ensemble du programme national devant être assurée par le coordinateur national.**

Cependant la mise en œuvre des volets se fera en coordination avec les structures nationales impliquées, qu'elles dépendent de l'ANDE, de la FNEC ou d'autres structure professionnelles.

2. 3 - Hypothèses au niveau de la coordination

Le coordinateur doit être stable dans sa fonction, être intégré dans la hiérarchie de l'ANDE et avoir autorité sur l'ensemble des services impliqués dans le programme. L'idéal serait un coordinateur qui soit en même temps le directeur des services vétérinaires.

Par ailleurs le coordinateur doit continuer à participer aux réunions régionales annuelles de la coordination du programme PARC pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest et avoir une parfaite connaissance des problèmes à l'échelon régional et continental.

A l'échelon national, la coordination doit proposer régulièrement une programmation d'activités avec les tous les services techniques de l'ANDE et de la DAM, en respectant le cadre logique du budget programme, elle doit avoir les moyens de faire une bonne gestion des financements mis en place et ne pas subir de blocages de sa hiérarchie.

Le suivi du programme repose pour partie sur des indicateurs élaborés par la statistique nationale qui devra avoir recouvrer toute sa capacité opérationnelle.

2. 4 - Risques et flexibilité

Le non respect des points évoqués ci-dessus pourrait compromettre la bonne exécution des activités programmées.

3 - MISE EN OEUVRE DU PROJET

3. 1 - Organisation du projet

La **coordination générale** du PACE est confiée à l'Unité de Coordination (UC), basée à Nairobi, au siège de l'IBAR, organe spécialisé de l'OUA pour l'élevage. Elle s'appuie sur l'Unité sous-régionale de coordination de Bamako pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

La **coordination nationale** est, de façon très satisfaisante, intégrée à l'ANDE et devrait être elle même coordonnée par une cellule de pilotage. Lors de la mission d'évaluation à mi-parcours de décembre 1997, l'idée avait été avancée de situer ce comité de pilotage au niveau du Comité Interprofessionnel de Coordination (CIC), assurant lui-même une fonction de pilotage au niveau du FIDE.

Cette recommandation n'ayant pas été suivie, il serait sans doute plus judicieux de proposer une structure de pilotage plus impliquée au niveau de l'ANDE, fonction qui pourrait être remplie par le « comité de gestion » de l'ANDE, dont l'activité a été réactivée en décembre 1999. En tout état de cause, cette structure devra, en dehors de sa composition officielle, solliciter la présence, lorsqu'il s'agira du PACE, des personnalités suivantes :

- les responsables techniques de l'ANDE et de la FNEC,
- les principaux opérateurs de la filière élevage,
- un représentant de la délégation de l'Union européenne,
- un représentant du SCAC de l'Ambassade de France,
- éventuellement un représentant d'autres bailleurs de fonds impliqués dans le projet,
- le coordinateur national qui devra assurer le secrétariat de la séance.

Ce comité devra se réunir au moins une fois par an pour discuter des réalisations techniques et financières et de la programmation des activités à venir et, de façon exceptionnelle, chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

En plus de la cellule de pilotage, la cellule de suivi-évaluation devra être formellement identifiée et disposer des moyens pour assurer son rôle. Enfin le fonds d'intervention d'urgence sera localisé dans l'organigramme et ses possibilités de mobilisation bien définies.

L'exécution des activités, identifiées et avalisées par la cellule de pilotage, sera faite par la coordination nationale avec la coopération des agents de la DSA, de la DAM et de la CTA.

Bien entendu, tous les opérateurs des activités du PACE, qu'ils s'agissent des agents des délégations régionales, des agents du SISAC (réseau d'épidémiosurveillance), d'opérateurs professionnels privés ou même dans quelques temps de vétérinaires privés, restent soit rattachés à leur propre hiérarchie ou à leur indépendance, mais auront un mandat de la coordination pour s'impliquer dans les activités de service public du projet PACE.

3. 2 - Procédures et modalités d'exécution

La mise en œuvre et la gestion de programme se fera sur la base des instructions et des recommandations figurant dans le document de financement du 8^{ème} FED concernant le PACE.

3. 3 - Moyens physiques et non physiques

A partir de la situation présente, la coordination fera des propositions dans son premier devis programme pour définir les ressources humaines nécessaires au projet et la logistique à remplacer ou à apporter en complément.

3. 4 – Les formations

Elles sont essentielles dans le cadre du programme PACE et plus particulièrement dans le cadre national de ce projet.

En dehors des programmes de recyclage et de formation des agents du réseau, aussi bien au niveau du service public qu'au niveau des groupements d'éleveurs ou de groupements professionnels, se pose le problème de formation de base des techniciens d'élevage dans leur ensemble. Le rajeunissement de ces techniciens devient en effet un objectif essentiel en RCA, il n'existe plus de formation en RCA pour cette catégorie d'agent, qu'ils soient destinés aux services de l'ANDE ou même au secteur privé. D'autant plus que ce dernier ne manquera de prendre de l'importance dans la décennie à venir.

L'idée de réhabilitation du CTE de Bouar avait été avancé lors de l'étude sur la privatisation, il s'avère aujourd'hui qu'une autre solution soit envisageable, un cycle de formation adapté à l'Université de Bangui. Les responsables centrafricains devront être attentifs à ce que cette formation de techniciens supérieurs masque le besoin de formation de techniciens intermédiaires appelés à jouer un rôle majeur sur le terrain.

Ces formations n'excluent pas les formations, au cas par cas, d'agents spécialisés sur des sujets précis telles que les SIG et la modélisation spatiale ou les techniques de diagnostic. Ces formations pouvant être conduites dans d'autres pays d'Afrique (CIRDES, LANAVET) ou en France au CIRAD.

4 - SUIVI ET EVALUATION

4. 1 – Suivi

Des indicateurs de performances et d'activités devront être clairement définis et chiffrés par la coordination à l'occasion des réunions de programmation avec la cellule de pilotage. Ces indicateurs feront l'objet de suivi régulier dans les tableaux de bord du projet et seront évalués lors des missions d'évaluation.

Des rapports d'activité seront établis par l'équipe nationale selon la même fréquence que dans la première phase, l'ensemble des documents sera à la disposition des coordinations de Bamako et de Nairobi.

4.2 – Missions d'appui

Deux types de missions devront intervenir sur le programme national, des missions prévues dans le cadre de l'Unité de Coordination du programme PACE et d'autres missions plus spécifiques et adaptées au contexte national de la RCA.

Les missions programmées par l'Unité de coordination concernent en premier lieu l'**épidémiosurveillance**, à partir de la coordination régionale de Bamako où se trouve un conseiller technique, ou à partir de N'djaména où devrait être basé un autre expert dans cette thématique. En second lieu, l'UC de Nairobi sera en mesure de programmer des appuis dans le domaine de la **privatisation**, à partir du Kenya, où sera basé l'expert privatisation.

En dehors des missions d'appui et de supervision de l'Unité de Coordination, le projet devra faire l'objet d'interventions extérieures très spécifiques et qui devront s'adapter aux problèmes particuliers de la RCA. Ces missions porteront essentiellement sur les trois sujets présentés ci-dessous.

- a) Un appui pour une **maîtrise de l'outil SIG**, outil devant être utilisé dans l'analyse des risques d'introduction en RCA d'épizooties à forte incidence économique. L'expérience acquise en ce domaine par le CIRDES, centre de recherche régional pour l'élevage de la zone sub-humide, pourrait être facilement exploitée.
- b) Un **renforcement des capacités du laboratoire** de Bangui par la mise en place de nouvelles techniques de diagnostic, l'utilisation de nouveaux kits, l'identification de nouvelles ressources humaines, soit à spécialiser, soit à recycler.
- c) Un **appui en milieu éleveur** Peuhl, société récemment sédentarisée et dont les membres les plus représentatifs sont demandeurs d'appuis dans leur organisation professionnelle. Il s'agira de continuer à mieux définir leur rôle dans l'encadrement de l'élevage, leur participation à la surveillance des troupeaux et à l'approvisionnement en intrants des éleveurs de base.

Enfin deux missions d'évaluation du projet devront être envisagées, l'une en fin de deuxième année, **évaluation à mi-parcours**, pour s'assurer de la bonne mise en place de l'organisation du projet et du bon fonctionnement des instruments de gestion, fera un suivi des engagements financiers, de leur cohérence par rapport aux documents de projets. Elle se penchera plus particulièrement sur l'implication des différents services techniques, sur la collaboration avec l'ANDE, l'Ordre des vétérinaires et les associations professionnelles type ACOBECA, etc... Elle s'assurera également de la bonne orientation des travaux et sera en mesure d'apporter des conseils à l'équipe nationale pour la continuité ou le recentrage de ses activités.

Éventuellement, en fin de projet, une **mission d'évaluation finale** pourrait être décidée par le bailleur de fonds. Sa réalisation devra faire un bilan des actions accomplies et donner des conseils pour la poursuite du programme par les services publics nationaux, avec une participation des éleveurs et de tous les acteurs.

ANNEXE

*Contexte économique et importance
de l'élevage*

ANNEXE

CONTEXTE ECONOMIQUE ET IMPORTANCE DE L'ELEVAGE

1 – Contribution de l'élevage à la formation du PIB

L'appréciation de la valeur sortie de l'exploitation des productions animales dans les pays intéressés par d'importants effectifs transhumants demeure un exercice délicat. Les résultats obtenus sont souvent sources de controverses d'autant plus passionnés que nombre de données manquent pour objectiver le débat.

La République Centrafricaine n'échappe pas à ce problème d'autant qu'aucun recensement des effectifs animaux n'a été effectué durant les dernières décennies.

En milliards de F.CFA courants, le PIB élevage passe de 2,3 en 1967 à 58,3 en 1988 en l'absence de coefficient de déflation officiel et fiable sur cette longue période on notera surtout la part croissante de l'élevage dans la formation du PIB qui croît de 5,0 % à 9,9 % sur la période.

Diverses sources confirment cette tendance et l'attribuent aux migrations peulhes en R.C.A.

Evolution du PIB en R.C.A.

Unité : milliers de F.CFA courants, F.CFA/habitant

Année	PIB Total	PIB élevage		Per capita
		Valeur	%	
1967	46 600	2 300	5,0	32 475
1969	50 000	33 300
1985	356 949	31 808	8,9
1990	373 087	33 608	9,0
1995	521 352	49 644	9,5	208 500
1998	591 500	58 338	9,9

Source : recueil statistique de la production animale – Service de la comptabilité nationale

Dans une seconde observation le PIB per capita évolue de 32 475 F.CFA en 1967 à 208 500 F.CFA en 1995, en effectuant une comparaison aux devises, qui demeure toujours problématique, une interprétation circonspecte permet d'évaluer la diminution minimale en monnaie constante proche d'un tiers. Cette évolution négative devrait se traduire par une rétraction de la demande en produits carnés.

Le Livre Blanc de l'Elevage 1991 propose une analyse fine de la contribution de l'élevage à l'économie nationale.

Bilan des productions et des valeurs ajoutées du secteur élevage en 1990

Unité : millions de F.CFA courants

Productions	Produits	Valeur de la production exploitée et capitalisée	Valeur ajoutée commercialisation transformation	Total
Bovine	Bétail-viande	12 283,4	5 445,6	17 729
	Lait	2 660,0	130,0	2 790
	Travail	360,0	-	360
Sous-total		15 304,4	5 575,6	20 879
Caprine	Bétail-viande	2 576,6	205,0	2 781,6
Ovine	Bétail-viande	653,4	50,0	703,4
Porcine	Bétail-viande	1 006,6	60,0	1 066,6
Avicole	Chair	1 970,4	254,0	2 224,4
	oeufs	435,0	75,0	510,0
Sous-total		2 405,4	329,0	2 734,4
Apicole	Miel	1 350,0	1 350,0	2 700,0
	Cire	27,5	38,5	66,0
Sous-total		1 377,5	1 388,5	2 766,0
Total général	-	23 322,9	7 608,1	30 931

Source : Livre Blanc de l'Elevage 1991

Soit une contribution de 23,3 milliards de F.CFA valeur 1990 pour le secteur primaire et 7,6 milliards de F.CFA pour le secteur tertiaire. Cette estimation réputée maximaliste par les auteurs demeure bien inférieure aux 33,6 milliards mentionnés dans les statistiques officielles du Service de la Comptabilité Nationale.

En pratique, par prudence, on ne retiendra donc pour le calcul des ratios technico-économiques dans le cadre de l'évolution des activités en santé animale, une valeur de productions animales sortie exploitation du PIB élevage après réfaction de 30 % évitant ainsi toute appréciation exagérément optimiste ou tout sur-dimensionnement du projet PACE.

2 – Population humaine

D'après les statistiques disponibles, la population totale a doublé en 34 ans, entre 1960 et 1994 atteignant près de 2,5 millions d'habitants, tandis que celle de Bangui effectuait un doublement en seulement 26 ans, atteignant 596 000 habitants, soit plus de 24 % de la population de 1994. Cette concentration de population en ville s'est fortement accrue depuis.

Evolution de la population centrafricaine

Unité : millier d'habitants

Année	Population totale	Bangui	Urbains
1936-1940	25,5
1951	68,3
1959-1960	1 230	268
1964	127
1968	1 500	298
1980	1905	845
1985
1988	440
1990	475
1994	2 463	596	913

Sources : 1936-1988 SEDES – Recueil statistiques de la Production Animale
 Approvisionnement en viandes de l'Afrique Centrale
 Livre Blanc de l'Elevage Centrafricain 1991 - Service statistique

La dynamique de population vigoureuse (taux de croît supérieur à 2 % sur 34 ans) pourrait malheureusement se trouver affectée par la situation épidémiologique (SIDA, apparition de souches résistantes aux antipaludéens...).

3 – Evolution du cheptel

Le tableau ci-après présente quelques unes des données disponibles retraçant l'évolution des effectifs animaux durant les six dernières décennies.

Evolution du cheptel bovin de la R.C.A.

Unité : tête du bétail

Années	Bororos	Métayage Baoulé	Culture attelée	Bovins total arrondi	Ovins	Caprins	Porcins
1936	163 700	163 700
1946	225 000	225 000
1955	290 000	290 000
1960	351 000	1 100	...	352 100	500 000		(10 000)
1965	440 000	7 601	544	448 000	520 000		50 000
1969	600 000	16 700	2 700	60 000	22 000	517 000	53 000
1974	815 000
1980	1 260 000
1985	2 072 000
1990	2 574 000
1994	2 735 100	163 700	1 873 100	524 100
1995	2 797 200	172 500	1 980 000	547 000
1996	2 860 100	181 200	2 093 100	571 000
1997	2 925 700	190 700	2 212 600	596 000
1999	237 500	1 526 625	...

Sources : 1960 : service de l'élevage 1980-1985 : Annuaire PNDE 1999 : Enquête sur l'élevage des petits ruminants ANDE
 1965 : Etude FAC 1986-1990 : DSEE
 1974 : Etude UDEAC CEA Après 1999 : ANDE

Un phénomène général intéresse l'ensemble des animaux d'élevage, l'explosion des populations : En 61 ans (1936-1997), les effectifs bovins connaissent un croît moyen de 4,84 %, atteignant 2,9 millions de têtes en fin de période. Tous les observateurs s'accordent pour souligner les migrations de peuhls vers la République Centrafricaine. Ces derniers feront l'objet d'une analyse plus fine ci-après.

La population des petits ruminants, évaluée à 500 000 têtes en 1960, atteignait l'estimation maximale de 2 403 000 têtes, chiffre révisé à la baisse (- 27 %) après le recensement de 1999 : 1 764 000 animaux.

La population porcine aurait connue une explosion puisque ses effectifs auraient été multipliés par 11,9 entre 1965 et 1997.

Les ratios d'animaux par rapport à la population humaine se seraient établis en 1994 à 1,1 bovin/habitant (soit un ratio proche de celui enregistré dans un pays comme Madagascar jusqu'aux années 1970), 0,8 petit ruminant/habitant et 0,2 porc/habitant.

L'explosion de l'offre devrait se vérifier soit par un accroissement des exportations, soit par une augmentation de la consommation (dans le cadre d'un PIB/per capita stagnant sur longue période, cet accroissement ne peut résulter que d'une baisse de prix) ou de la conjugaison de ces deux phénomènes.

Les statistiques publiées résultent de l'application mécanique de ratios de croît, avec des révisions des bases de projection, marquant des ruptures de série nettes.

Pour les effectifs de petits ruminants, c'est le recensement de 1999 qui permet de fonder objectivement la nouvelle base au prix d'une révision des effectifs à la baisse (- 27 %).

Quant aux effectifs bovins, la rupture de série entre 1982 : 1 500 000 têtes dans le système Bororo passant en 1983 à 2 137 000 têtes (soit un croît apparent de 637 000 têtes !) résulte d'une réappréciation statistique suite au pic de vaccination observé cette même année : 2 093 000 actes.

Il convient de resituer le contexte de cette performance vaccinale et dans le contexte de pays voisins. Ces vaccinations d'urgence effectuées suite à la réapparition de la peste bovine dans la région, ont permis de juguler l'épizootie sur des cheptels imparfaitement immunisés. Les expériences passées ont montré que l'éradication de la maladie ne s'obtenait par une vaccination que si le cheptel était préalablement efficacement et intégralement vacciné¹² En pratique, l'éradication fut obtenue, comme par exemple au Tchad, en vaccinant deux fois au cours de l'année, une partie des effectifs.

¹ Note sur quelques enseignements de la lutte contre la peste bovine au Tchad depuis 1935. R. Vindrinet – Revue Elevage et Méd. Vét. Pays Tropicaux 1991, 44 (1) 38-41.

La parallèle entre le Tchad est instructive. Ce pays enregistre aussi en 1983 un maximum d'activité vaccinale avec 6 152 000 vaccinations et sur cette base révisait ses effectifs estimés comme l'indique le tableau ci-après :

TCHAD – Evolution des effectifs bovins et de l'activité vaccinale antibovipestique

Unité : Tête de bétail, vaccination

Année	Effectifs bovins	Vaccinations
1975	...	1 713 995
1976	3 954 000	1 674 940
1977	...	1 183 912
1983	4 672 000	6 152 346
1984	3 705 000	2 241 083
1985	3 794 000	1 733 635

Source : Direction de l'élevage

Grâce aux recensements effectués en 1975 puis en 1985, les effectifs bovins sont relativement bien connus et stables, 3 954 000 têtes en 1976 contre 3 794 000 têtes en 1985.

L'estimation de 1983, fondée sur le nombre de vaccinations effectuées durant cette même année, s'élevait à 4 672 000 têtes et fut, à juste titre, très rapidement rectifiée à 3,7 millions de bovins.

A titre indicatif, le même ratio appliqué de façon toute théorique aux 2 093 343 vaccinations antibovipestique de 1983 en R.C.A. conduirait à une population théorique de 1 590 900 têtes.

En utilisant les taux de sérums positifs en peste bovine et les nombres de vaccinations effectuées³, en considérant, **hypothèse improbable**, que la séropositivité post vaccinale serait au plus d'un an, un calcul purement formel sur quelques années où les données sont disponibles, permet de calculer une population théorique maximale de :

- ⇒ 845 000 bovins pour 1988
- ⇒ 679 600 bovins pour 1989
- ⇒ 1 175 500 bovins pour 1994
- ⇒ 1 050 700 bovins pour 1998

Ces résultats démontrent plus un problème de représentativité de l'échantillonnage qu'une image fidèle de la population bovine centrafricaine.

Néanmoins, il demeure peu vraisemblable que les biais introduits induisent un facteur d'erreur de 2,85 sur les effectifs en 1998.

Les effectifs bovins réellement entretenus dans les élevages centrafricains pouvant être inférieurs du tiers de ceux actuellement estimés, toute évaluation des politiques, des projets de l'élevage nécessite, dès que la situation socio-économique l'autorisera, la réalisation d'un **recensement** du cheptel.

Afin de ne pas utiliser un facteur pénalisant artificiellement le projet évalué, il sera nécessaire de conserver à l'esprit que les effectifs estimés officiellement méritent d'être redressés.

³ Cf. Annexe 3

4 – Redevance et fiscalité de la filière

4-1. Redevance et fiscalité officielle

Si, durant la brève mission, il ne fut pas possible de récolter les statistiques sur la contribution de l'élevage aux recettes de l'Etat, une revue des différentes redevances supportées par les filières de l'élevage n'a pas permis d'identifier d'handicap notable par rapport aux pays voisins.

Les taxes et redevances officielles sont au nombre de six :

- ◆ **Taxe de Contrôle Sanitaire (TCS)**
Obligatoire pour les animaux de commerce à qui sont délivré, soit un laissez-passer sanitaire pour les animaux destinés au marché intérieur, soit un passeport international pour l'exportation.
Les perceptions au profit du FIDE sont, par tête, de :
 - 2 000 F par petit ruminant,
 - 100 F par volaille.
- ◆ **Taxe d'Inspection Sanitaire (TIS)**
Liée à l'inspection des carcasses au profit d'un compte ANDE du FIDE :
 - 1 000 F par bovin,
 - 500 F par porcin ou petit ruminant.
- ◆ **Taxe de Contrôle de Qualité (TCQ)**
S'applique aux viandes importées ou exportées et est versée sur le compte ANDE du FIDE. Les taux de base sont, à l'importation, 50 F/kg de viande, 20 F/kg de conserve ou semi-conserve à base de viande, 100 F par canadien de 30 œufs, contre des tarifs à l'exportation de 10 F/kg pour les viandes et 25 F/kg pour les cuirs, peaux et cornes.
- ◆ **Droit de Marché**
Perçu par le FIDE :
 - 1 000 F par bovin
 - 500 F par petit ruminant, dans le marché organisé.
- ◆ **Redevance d'Usage du Marché**
Prélevée au PK 13 pour moitié au profit de la FNEC et de la commune de Bégoua : 1 000 F par tête de bétail.
- ◆ **Redevance de vaccination :**
Connaît une évolution progressive à la hausse et une ventilation complexe entre différents intervenants et le FIDE, rappelée dans le tableau ci-après :

VENTILATION DE LA REDEVANCE DE VACCINATION

Année	Tarif officiel	Percepteur	Marqueur	Eleveur	Parc	Equipe de vaccinateur		FIDE	P.U. Vaccin
						Vacciné	Vacciné et marqué		
1993/94	75 F.CFA	5 F.CFA	5 F.CFA	5 F.CFA	10 F.CFA	15 F.CFA	20 F.CFA	85 F/80 F	33 F
1994/95	100 F.CFA	5 F.CFA	5 F.CFA	5 F.CFA	10 F.CFA	15 F.CFA	20 F.CFA	85 F/80 F	33 F
1996/97	125 F.CFA	5 F.CFA	5 F.CFA	5 F.CFA	10 F.CFA	15 F.CFA	20 F.CFA	85 F/80 F	33 F
1997/98	125 F.CFA	5 F.CFA	5 F.CFA	5 F.CFA	10 F.CFA	15 F.CFA	20 F.CFA	85 F/80 F	33 F
1998/99	150 F.CFA	5 FC.FA	10 F.CFA	5 F.CFA	10 F.CFA	10 F.CFA	15 F.CFA	110/105 F	33 F
1999/00	150 F.CFA	5 F.CFA	10 F.CFA	5 F.CFA	10 F.CFA	10 F.CFA	15 F.CFA	110/105 F	48 F

Le prix d'achat du vaccin représenterait ainsi 26 à 33 % de la redevance de vaccination, ratio conforme aux normes habituellement enregistrées dans ce type d'opération.

4-2. Conséquences et pratiques actuelles

Un rapide calcul basé sur les activités contrôlées maximales constatées durant la dernière décennie permet d'estimer l'apport théorique de taxes prélevées sur la commercialisation à plus de 800 millions de F.CFA, auxquels pourraient s'ajouter 200 millions que rapporterait au FIDE une activité vaccinale optimale.

L'ensemble FIDE-ANDE disposerait alors de l'équivalent de 1,7 % du PIB élevage redressé, sortie exploitation, somme qui autoriserait, si elle était intégralement consacrée à la santé animale, les actions de prévention sanitaire cohérentes avec la contribution de l'élevage à la création de richesses nationales.

Ces calculs demeurent tout théoriques, du fait d'une part, d'une activité vaccinale très réduite et, d'autre part, des comportements des différents acteurs de la filière. Ainsi, note-t-on, page 69 du document « La commercialisation du bétail et les abattages contrôlés en République Centrafricaine (période 1991-1996) » quelques explications :

- La non-déclaration des chiffres réels des bovins à l'arrivée du PK 13 par les agents de terrain dans le but de détourner les taxes perçues,
- Les transactions frauduleuses des commerçants à bétail ou éleveurs pour éviter le paiement des taxes ou redevances.

D'autres sont en rapport avec les « coupeurs de routes » ou les retards cumulés dans les paiements des fonctionnaires, constituent vraisemblablement un handicap au plein recouvrement des taxes et redevances.

La lente régularisation de la situation devrait, à terme, autoriser un fonctionnement normal des services.